

Numéro de dossier : 1215991005	
Unité administrative responsable	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 2862-5222 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert dans le cadre du contrat de réaliser les travaux d'adaptation et d'accessibilité universelle du centre Notre-Dame-Des-Victoires, (Appel d'offres public : 2019-052-P) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans

ATTENDU le non-respect des objectifs de rendement exigés au contrat octroyé à la compagnie 2862-5222 Québec In. FASRS Le Groupe St-Lambert dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-052-P, en lien avec les thèmes suivants:

- Aspect de la conformité technique
- Respect des délais, échéanciers et aspects financiers
- Fourniture et utilisation des ressources
- Organisation et gestion
- Communication et documentation
- Santé et sécurité

ATTENDU les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est recommandé,

D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant de 2862-5222 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert réalisée par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat des travaux d'adaptation et d'accessibilité universelle du centre Notre-Dame-Des-Victoires (CA20 27 0040, du 9 mars 2020) et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

-- Signé par Diane DRH BOUCHARD/MONTREAL le 2022-01-05 11:15:05, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services

institutionnels

Numéro de dossier : 1215991005	
Unité administrative responsable	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas
Projet	-
Objet	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 2862-5222 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert dans le cadre du contrat de réaliser les travaux d'adaptation et d'accessibilité universelle du centre Notre-Dame-Des-Victoires, (Appel d'offres public : 2019-052-P) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans

ATTENDU le non-respect des objectifs de rendement exigés au contrat octroyé à la compagnie 2862-5222 Québec In. FASRS Le Groupe St-Lambert dans le cadre de l'Appel d'offres public 2019-052-P, en lien avec les thèmes suivants:

- Aspect de la conformité technique
- Respect des délais, échéanciers et aspects financiers
- Fourniture et utilisation des ressources
- Organisation et gestion
- Communication et documentation
- Santé et sécurité

ATTENDU les motifs exposés au dossier décisionnel;

IL EST RECOMMANDÉ :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant de 2862-5222 Québec In. FASRS Le Groupe St-Lambert réalisée par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat des travaux d'adaptation et d'accessibilité universelle du centre Notre-Dame-Dame-Des-Victoires, résolution # CA120 027 0044, du 9 mars 2020, et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

-- Signé par Serge VILLANDRÉ/MONTREAL le 2021-12-27 06:25:11, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur
d'arrondissement

Numéro de dossier : 1215991005

Identification

Dossier : 1215991005	Date de création : 22/01/05	Statut : Ficelé	Date de ficelage : 22/01/05
Unité administrative responsable	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles		
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif		
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas		
Projet	-		
Objet	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 2862-5222 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert dans le cadre du contrat de réaliser les travaux d'adaptation et d'accessibilité universelle du centre Notre-Dame-Des-Victoires, (Appel d'offres public : 2019-052-P) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans		
Responsable : Annick BARSALOU	Signataire : Diane DRH BOUCHARD		
Inscription au CA :	Inscription au CE :	Inscription au CM :	

Contenu

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention	
Autre intervenant et Sens de l'intervention	
Parties prenantes	Services
Lecture :	

Responsable du dossier Annick BARSALOU Secrétaire recherchiste Tél. : 514 872-8891 Télécop. : 514 868-4112	
---	--

Identification		Numéro de dossier : 1215991005
Unité administrative responsable	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières _matérielles et informationnelles	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 2862-5222 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert dans le cadre du contrat de réaliser les travaux d'adaptation et d'accessibilité universelle du centre Notre-Dame-Des-Victoires, (Appel d'offres public : 2019-052-P) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans	

Contenu

Contexte

En 2020, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a publié sur le SEAO l'offre public # 2019-052-P pour réaliser le projet d'accessibilité universelle et autre travaux connexes dans le bâtiment 0640, situé au 5900, Pierre-de-Coubertin.

Les cinq (5) soumissions reçues ont été jugées conformes et le 9 mars 2020 le contrat pour l'exécution des travaux a été octroyé par le conseil d'arrondissement avec la résolution CA20 270044.

Mentionnons que l'échéancier prévoyait :

- 15 juin 2020 - la date du début des travaux
- 180 jours - durée des travaux
- 16 décembre 2020 - la fin du chantier

Les clauses 5.4.1 du Cahier des clauses administratives générales et la clause du cahier des clauses administratives spéciales, toutes deux faisant partie du cahier des charges de l'appel d'offres, indiquaient que le fournisseur serait évalué sur l'ensemble des critères prédéfinis et fournis dans le cahier des clauses administratives spéciales. Il était aussi indiqué que la note de passage de 70 % était requise pour que son rendement soit jugé satisfaisant. Le rendement d'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70 % au terme de l'évaluation du contrat est considéré insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant et donner à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat pour une période de deux (2) ans.

Basé sur les critères d'évaluation ainsi que les exigences prévus au contrat, un suivi rigoureux a été mis en place par la gestionnaire du projet, et cela dès le lancement du chantier, le 15 juin 2020. Les manquements aux obligations de l'entrepreneur constatés tout au long du déroulement du chantier lui ont été soumis par tous les moyens possibles: avis, courriels, verbalement lors de réunions de chantier ou lors de communications téléphoniques.

Un résumé des défauts est indiqué dans la section justification du présent sommaire et le rapport

exhaustif justifiant l'évaluation du fournisseur a été complété le 22 octobre 2021. Celui-ci conclut à un rendement insatisfaisant, compte tenu que le total du pointage attribué pour chacun des critères d'évaluation est inférieur à 70 %.

Conformément à la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs, le rapport d'évaluation a été transmis à l'adjudicataire par courriel le 22 octobre 2021. Celui-ci précisait que le fournisseur disposait d'une période de 30 jours, à compter de la date du 23 octobre 2021, pour soumettre ses commentaires et contester les résultats. L'adjudicataire a envoyé en date du 11 novembre 2021, par le biais de son avocat, Me Yann Chouinard, une demande d'extension de 7 jours du délai octroyé pour commenter son évaluation. Sa demande a été acceptée et la date de la remise des commentaires a été reportée au 29 novembre 2021. À la fin de ce délai, la réponse nous est parvenue de la part de Me Chouinard, au nom de la compagnie Groupe St-Lambert.

Globalement, le fournisseur conteste l'évaluation de rendement insatisfaisante, sans apporter des arguments factuels pour remettre en cause le résultat total de l'évaluation. En effet, suite à l'analyse des réponses reçues, la révision de l'évaluation a permis d'augmenter de 3 points la note totale, passant de 54,75 % à 57,75%, note toujours en dessous de 70 %. Cela implique le maintien de l'évaluation de rendement insatisfaisant.

Conformément au règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs du comité exécutif (03-009), ce dernier possède les pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévue au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (LCV). Le fournisseur à rendement insatisfaisant se voit donc inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) suite à la décision du comité exécutif.

Si l'évaluation est approuvée, la compagnie sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif, donnant ainsi à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat.

Ci-dessous l'échéancier ou les étapes du processus d'évaluation de l'adjudicataire:

Action	Date	Date limite
Octroi du contrat	9 mars 2020	
Date de début des travaux	15 juin 2020	16 décembre
Fin de contrat (réception totale des travaux)	25 août 2021	
Élaboration du rapport d'évaluation préliminaire	26 août 2021	24 octobre 2021
Communication du rapport d'évaluation au fournisseur (60 jours suivant la fin du contrat)	22 octobre 2021	24 octobre 2021
Réponse de l'adjudicataire (30 jours au moins suivant la réception du rapport d'évaluation)		29 novembre 2021
Rapport d'évaluation finale	17 décembre 2021	
Décision du comité exécutif concernant l'évaluation du fournisseur (60 jours après la réception des commentaires du fournisseur, ou en l'absence des commentaires, suivant celui de l'expiration du délai de 30 jours)		28 janvier 2021

Décision(s) antérieure(s)

CA20 270044 (du 9 mars 2020): D'accorder à la compagnie 2862-5222 Québec In. FASRS Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour réaliser les travaux d'adaptation et

d'accessibilité universelle du centre Notre-Dame-Des-Victoires au prix de sa soumission, soit un montant de 1 356 157,72 \$, conformément aux documents d'appel d'offres public # 2019-052-P;

CA 21 270198 (du 5 juillet 2021): Autoriser le transfert d'une somme de 17 246,25 \$, taxes incluses, du poste « dépenses incidentes » au poste « dépenses contingentes » dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Groupe St-Lambert pour des travaux d'accessibilité universelle et travaux connexes du centre communautaire Notre-Dame-Des-Victoires (2019-052-P) majorant ainsi le montant des contingences de 203 423,66 \$ à 220 669,91 \$, taxes incluses.

Description

Le présent dossier décisionnel vise l'approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 2862-5222 Québec In. FASRS Le Groupe St-Lambert, dans le cadre du contrat des travaux d'adaptation et d'accessibilité universelle du centre Notre-Dame-Dame-Des-Victoires, bon de commande # 1407714 octroyé suite à l'appel d'offres public 2019-052, conformément à la résolution CM15 1107 et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil municipal sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)»

Justification

Le cahier des charges de l'appel d'offres public incluait la grille d'évaluation répartie selon les thèmes de 1 à 6 comme suit:

1. Aspect de la conformité technique
2. Respect des délais, échéanciers et aspects financiers
3. Fourniture et utilisation des ressources
4. Organisation et gestion
5. Communication et documentation
6. Santé et sécurité

Tous les thèmes compris dans cette évaluation relèvent d'exigences contractuelles et d'obligations imposées au fournisseur et clairement définies dans les documents d'appel d'offres, notamment: le délai d'exécution du contrat, la gestion et la planification des travaux et des échéanciers, la gestion des documents du projet, la santé et sécurité sur le chantier et à ses abords et enfin, sa responsabilité sur la qualité de l'exécution des travaux. Tous ces paramètres sont encadrés rigoureusement par le cahier des charges et le défaut de respecter certains de ces items peut justifier la résiliation du contrat.

Lors de la réunion de démarrage la gestionnaire du contrat a indiqué à l'entrepreneur qu'un suivi serré du contrat sera mis en place pour les fins de l'évaluation de son rendement et cela conformément à la procédure prévue au contrat.

Durant l'exécution du contrat, suite aux nombreux défauts constatés, des rappels étaient régulièrement faits à l'entrepreneur lors des réunions de chantier et par des courriels, incitant l'entrepreneur à redresser la situation. Il lui a été indiqué à plusieurs occasions que les défauts constatés pourraient compromettre son évaluation de rendement. Malheureusement, les quelques correctifs apportés sont souvent insuffisants et/ou très longs à mettre en place.

Nous présentons, ci-dessous, un résumé des faits justifiant les évaluations données à chacun des thèmes prévus au contrat. Par ailleurs, le rapport d'évaluation, les réponses du fournisseur, ainsi que les annexes justifiant l'évaluation du fournisseur sont dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

Aspect de la conformité technique

Les principaux défauts constatés lors de la réalisation du contrat en lien avec ce thème sont:

- La qualité générale des travaux. Ce constat est mis en évidence notamment lors des 2 inspections qui ont eu lieu pour la réception des travaux. Les listes de déficiences sont anormalement importantes, allant de la qualité des finis à l'omission de réinstaller des équipements existants, à des problématiques de fonctionnalité de certains équipements. Je cite le cas de la remise en

marche du système d'alarme intrusion de la Ville qui a été retardée de plus de 2 mois.

- Les délais déraisonnables de la correction des déficiences durant les travaux comme la protection du panneau d'alarme incendie mal protégé ou la correction des parois d'excavation.
- La correction des déficiences après les travaux. En effet, le délai de 30 jours donné par le contrat est dépassé de quelques mois. La réception des travaux a eu lieu le 25 août 2021, or, toutes les déficiences ne sont pas corrigées en décembre 2021.

La note donnée pour ce thème a été révisée à la hausse suite à un commentaire justifié du fournisseur soumis dans rapport de réponse.

Respect des délais, échéanciers et aspects financiers

En ce qui concerne le respect des délais, échéanciers et aspects financiers, plusieurs faits sont rapportés, entre autres:

- La problématique récurrente des délais déraisonnables pour la soumission des prix pour les directives de changement émises par la Ville. Cela a posé un problème pour la planification du budget supplémentaire à prévoir au projet et a grandement contribué au retard du chantier.
- L'échéancier de référence du projet (le premier échéancier) n'a été fourni que le 7 juillet 2021, 4 semaines après la date du début des travaux et suite à un avis de défaut.
- Les échéanciers mis à jour à chaque décompte, tel que prévu au contrat n'étaient émis.
- Des retards dans la facturation. Conséquemment aux points suscités, l'avancement du décaissement du projet était très lent. À titre d'exemple, l'avancement du décaissement était de 21 % au 31 octobre 2020, or, à cette date, la période parcourue de la durée du contrat était de 66%.
- Il y a lieu de noter que la première réception provisoire des travaux demandée par le fournisseur a été refusée, suite à l'inspection du 18 juin, à cause des nombreuses déficiences et travaux non complétés. La réception des travaux n'a finalement été acceptée qu'à la visite du 25 août 2021. À cette date, la durée du retard du chantier a atteint 8 mois. L'arrondissement a dû rallonger son bail avec la CSDM au 1995 rue Cadillac (local dans lequel les usagers du bâtiment en chantier avaient été localisés).

La note donnée pour ce thème a été révisée à la hausse suite à un commentaire justifié du fournisseur soumis dans rapport de réponse.

Fourniture et utilisation des ressources

Relativement à ce thème, nous indiquons, entre autres:

- Un chantier en sous effectif. Sur de nombreux rapports de visites de chantier, les surveillants rapportaient un nombre d'ouvriers très insuffisants (1 à 3) durant plusieurs semaines, alors que la nature variée des travaux et la surface de l'espace permettaient une répartition des activités plus efficace.
- L'entrepreneur a engagé une sous-traitant qui était sur le RENA. À cet effet, et pour nos besoins de validation, une quantité importante de demandes est faite à l'entrepreneur pour nous fournir sa liste de sous-traitants à jour. Une fois la liste reçue, nous avons relevé un sous-traitant non admissible sur le chantier, suite à quoi nous avons exigé son remplacement.
- L'absence d'un contremaître sur le chantier depuis le mois de avril 2021, jusqu'au à réception provisoire des travaux. Les activités et les travailleurs n'étaient donc plus encadrés sur le chantier. Cela pouvait avoir pour effet d'engendrer des risques sur la qualité de l'ouvrage et sur la sécurité sur le chantier.

Organisation et gestion

Relativement à ce thème, parmi les faits reprochés au fournisseur, les plus importants sont:

- Un ordonnancement des travaux non efficace; le cas par exemple, de prévoir le début des excavations pour l'implantation de l'agrandissement prévu au projet, en septembre 2020. Rappelons que le chantier avait commencé le 15 juin.
- La réalisation de travaux structuraux de l'agrandissement sans la prise de mesure sur les lieux. Les travaux réalisés étaient jugés non conformes par le professionnel qui a requis leur démolition et leur reconstruction. Un délai important avait été généré.
- Absence de mesures de contrôle, notamment dans l'absence du contremaître.

Communication et documentation

Une importante déficience dans la gestion de la documentation du projet et dans la communication de l'entrepreneur a été constaté tout au long du projet. A titre d'exemple, nous citerons quelques faits:

- L'entrepreneur ne répondait que rarement aux courriels et demandes de la Ville. Plusieurs rappels sont souvent nécessaires pour avoir des suivis.
- Ne fournissait pas les listes des sous-traitant à jour.
- Présentait les décomptes progressifs souvent en retard.
- Ne présente pas les justifications pour ses demandes de prix telles que demandées, sauf après plusieurs rappels, le cas notamment des billets de disposition du sol et de la disposition des déchets.
- Au moment de la rédaction de ce sommaire, n'a toujours pas fourni les plans tels que construits.
- Ne fournit pas régulièrement les quittances de paiement partielles de ses sous-traitant. Deux (2) plaintes pour non paiement de travaux ont été reçues de la part de ses sous-traitants.

Santé et sécurité sur le chantier

- Un avis de défaut a été émis car l'entrepreneur tardait à brancher le bâtiment en chantier sur une centrale privée d'alarme incendie et intrusion.
- L'absence, durant plusieurs semaines, du surintendant qui doit assurer une vigile sur le chantier en lien avec les règles de santé et sécurité contrevient avec les exigences du contrat.

Aspect(s) financier(s)

S/O

Montréal 2030

S/O

Impact(s) majeur(s)

L'approbation du rapport de rendement insatisfaisant et l'inscription du fournisseur sur la liste de Fournisseurs à rendement insatisfaisant, donnent à la Ville de Montréal la discrétion de décider si elle lui octroie ou pas un nouveau contrat pour une période de deux (2) ans.

L'inscription d'un fournisseur sur cette liste n'empêchera pas cependant ce dernier de soumissionner sur tout appel d'offres d'intérêt pour lui durant la période où son nom figure sur ladite liste.

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

S/O

Opération(s) de communication

S/O

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

S/O

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Validation**Intervenant et Sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement, Direction acquisition (Georges-Étienne GROULX)

Autre intervenant et Sens de l'intervention**Parties prenantes****Services**

Lecture :

Responsable du dossier

Hakima AMARI
Hakima Amari
Tél. : 514 868 1787
Télécop. :

Endossé par:

Daniela TANASE
c/d ress. fin.,mat.,informationnelles <<arr>60m>>
Tél. : 514-872-5867
Télécop. :
Date d'endossement : 2021-12-21 10:43:20

Approbation du Directeur de direction

Tél. :

Approuvé le :

Approbation du Directeur de service

Tél. :

Approuvé le :

Numéro de dossier : 1215991005

Numéro de dossier : 1215991005

Unité administrative responsable

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles

Objet

Approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 2862-5222 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert dans le cadre du contrat de réaliser les travaux d'adaptation et d'accessibilité universelle du centre Notre-Dame-Des-Victoires, (Appel d'offres public : 2019-052-P) afin de l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans

Contrat :



Annexes 1-Aspects technique.pdf Annexes 2-respect des délais et budget.pdf



Annexes 3-Fourniture des équipement et ressources.pdf Annexes 4-Organisation et gestion.pdf



Annexes 5-Communication et documentation.pdf Annexes 6-Santé et sécurité.pdf

Réponse fournisseur :



2021.11.29 Projet 2019-052-P - Commentaires de GSL concernant le rapport....pdf

Rapport d'évaluation :



Goupe St-Lambert_Rapport d'évaluation-FINAL.pdf

Réponse contestation:



Réponse - Contestation - Évaluation de rendement_17 déc 2021-1.pdf

Responsable du dossier

Hakima AMARI

Hakima Amari

Tél. : 514 868 1787

Numéro de dossier :1215991005

Secteur d'affaires : Travaux de construction

Unité requérante : Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Fournisseur : Groupe St-Lambert 9475 rue Meilleur, Suite 401

Montréal (Québec) H3N 2C5

Contrat: 2019-052-P

Projet: Divers travaux d'accessibilité universelle dans le bâtiment, Centre communautaire

Notre-Dame-Des Victoires

ANNEXES

Thème # 1 : Aspect de la conformité technique

Le 5 juillet 2021

Monsieur Javier Fernandez, Président
2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert
9475, rue Meilleur, bureau 401, Montréal (Québec) H2N 2C5

fernandez@grplambert.ca

Objet : Lettre de réception provisoire refusée

Contrat n° CA20 27 0040

Appel d'offres n° 2019-052-P

Centre Notre-Dame-des-Victoires

Divers travaux d'amélioration et d'adaptation reliés à l'accessibilité universelle

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que la visite d'inspection des travaux concernant le contrat cité en rubrique, a eu lieu le 18 juin 2021, et que la Ville de Montréal refuse la réception provisoire des travaux pour les raisons suivantes :

En vertu de l'article 5.6.3 du cahier des clauses administratives générales du cahier des charges, nous sommes d'avis que les travaux prévus par les documents ne sont pas intégralement complétés, compte tenu que le montant des travaux à compléter ou à corriger dépasse 0,5 % de la valeur du contrat, taxes et contingences incluses.

Lorsque les conditions exigées seront remplies, veuillez nous aviser à nouveau.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Hakima Amari, Gestionnaire Immobilier /Chargée de projet
RFMI
Arrondissement Mercier_Hochelaga_Maisonneuve

HA

p.j. : Estimation des déficiences

c.c. : Yannick Deslandes, P2architectes
François Théobalde, Ingénieur MLC



Hakima AMARI <hakima.amari@montreal.ca>

RE: 0640_NDV_Alarme intrusion

1 message

Crystian Perez <cperez@grplambert.ca>

19 octobre 2021 à 11 h 33

À : Allen DEJEAN <allen.dejean@montreal.ca>

Cc : Javier Fernandez <fernandez@grplambert.ca>, Janine Aguirre <JAguirre@p2architectes.qc.ca>, Yannick Deslandes <ydeslandes@p2architectes.qc.ca>, François Théobald <FTheobald@mlcassocies.com>, "François Brunet (FBrunet@mlcassocies.com)" <FBrunet@mlcassocies.com>, Richard GAGNE <richard.gagne@montreal.ca>, Marc-Andre JUTRAS <marc-andre.jutras@montreal.ca>, Hakima Amari <hakima.amari@montreal.ca>

Bonjour Allen,

Ce message est pour vous informer que le système intrusion est programmé et fonctionnel. Svp faire passer vos techniciens.

J'ai expliqué à la personne qui a désarmé aujourd'hui le système, le code pour désarmer et armer le système à partir des claviers des entrées, les zones sont aussi identifiées.

Salutations,

Crystian Perez.

Le Groupe St-Lambert

4712 Rue Louis-B-Mayer

Laval, QC H7P 0G1

T. (514) 271-6363 ext. 222

C. (438) 881-5397

F. (514) 271-0346

cperez@grplambert.cawww.grplambert.ca

De : Allen DEJEAN <allen.dejean@montreal.ca>**Envoyé :** 18 octobre 2021 16:29**À :** Crystian Perez <cperez@grplambert.ca>**Cc :** Javier Fernandez <fernandez@grplambert.ca>; Janine Aguirre <JAguirre@p2architectes.qc.ca>; Yannick Deslandes <ydeslandes@p2architectes.qc.ca>; François Théobald <FTheobald@mlcassocies.com>; François Brunet

(FBrunet@mlcassocies.com) <FBrunet@mlcassocies.com>; Richard GAGNE <richard.gagne@montreal.ca>; Marc-Andre JUTRAS <marc-andre.jutras@montreal.ca>; Hakima Amari <hakima.amari@montreal.ca>
Objet : Re: 0640_NDV_Alarme intrusion

Bonjour Monsieur Perez,

Je vous ai envoyé en pv le code.

Merci et bonne journée.

Dans le contexte des mesures déployées par la Ville de Montréal pour protéger les citoyens de la COVID-19, veuillez prendre note que je travaille actuellement de la maison. Vous pouvez me joindre durant les heures de bureau par courriel et sur mon cellulaire.



Allen DeJean

Agent technique en architecture
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
6854, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1E1

Cell. : 438-368-1907
allen.dejean@montreal.ca

montreal.ca/mhm



Le mer. 13 oct. 2021, à 15 h 31, Crystian Perez <cperez@grplambert.ca> a écrit :

Bonjour Allen,

Pour faire la programmation dans le système tel que demandée par vos techniciens, svp nous fournir le code de programmation du panneau.

Salutations,

Crystian Perez.



Le Groupe St-Lambert

4712 Rue Louis-B-Mayer

Laval, QC H7P 0G1

T. (514) 271-6363 ext. 222

C. (438) 881-5397

F. (514) 271-0346

cperez@grplambert.ca

www.grplambert.ca

De : Allen DEJEAN <allen.dejean@montreal.ca>

Envoyé : 28 septembre 2021 15:22

À : Crystian Perez <cperez@grplambert.ca>

Cc : Javier Fernandez <fernandez@grplambert.ca>; Janine Aguirre <JAguirre@p2architectes.qc.ca>; Yannick Deslandes <ydeslandes@p2architectes.qc.ca>; François Théobald <FTheobald@mlcassocies.com>; François Brunet (<FBrunet@mlcassocies.com>) <FBrunet@mlcassocies.com>; Richard GAGNE <richard.gagne@montreal.ca>; Marc-Andre JUTRAS <marc-andre.jutras@montreal.ca>; Hakima Amari <hakima.amari@montreal.ca>

Objet : Re: 0640_NDV_Alarme intrusion

Bonjour Monsieur Perez,

Voici nos commentaires **en bleu**.

Salutations,

Dans le contexte des mesures déployées par la Ville de Montréal pour protéger les citoyens de la COVID-19, veuillez prendre note que je travaille actuellement de la maison. Vous pouvez me joindre durant les heures de bureau par courriel et sur mon cellulaire.



Allen DeJean

Agent technique en architecture
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
6854, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1E1

Cell. : 438-368-1907
allen.dejean@montreal.ca

montreal.ca/mhm



Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Le mar. 28 sept. 2021, à 13 h 14, Crystian Perez <cperez@grplambert.ca> a écrit :

Bonjour,

Voir ici-bas en **ROUGE** nos commentaires.

Salutations,

Crystian Perez.



Le Groupe St-Lambert

9475, Rue Meilleur, Suite 401

Montréal, Québec H2N 2C5

T. (514) 271-6363 ext. 222

C. (438) 881-5397

F. (514) 271-0346

cperez@grplambert.ca

www.grplambert.ca

De : Allen DEJEAN <allen.dejean@montreal.ca>

Envoyé : 28 septembre 2021 12:10

À : Javier Fernandez <fernandez@grplambert.ca>

Cc : Crystian Perez <cperez@grplambert.ca>; Janine Aguirre <JAguirre@p2architectes.qc.ca>; Yannick Deslandes <ydeslandes@p2architectes.qc.ca>; François Théobald <FTheobald@mlcassocies.com>; François Brunet <FBrunet@mlcassocies.com> <FBrunet@mlcassocies.com>; Richard GAGNE <richard.gagne@montreal.ca>; Marc-Andre JUTRAS <marc-andre.jutras@montreal.ca>; Hakima Amari <hakima.amari@montreal.ca>

Objet : Re: 0640_NDV_Alarme intrusion

Bonjour Monsieur Fernandez,

Ce matin, nous n'avons pas pu rebrancher le système d'alarme intrusion au central de la Ville. Monsieur Perez nous a indiqué dans son courriel du 23 septembre que toutes les déficiences mentionnées lors de la rencontre du 22 septembre ont été corrigées. Cependant, l'ensemble des déficiences n'ont pas été corrigées :

- Les fils du système d'alarme intrusion présentes dans le garde-manger de la cuisine ne sont pas adéquatement identifiés. Ceux-ci sont identifiés uniquement avec les chiffres romains I, II, III, ce qui ne nous permet pas d'identifier leur provenance ; **Les fils tagués dans le panneau blanc identifient bien l'emplacement du dispositif. Les techniciens de la ville ont dû mal regardé, je passerai au centre et je vous enverrai de photos. C'est noté pour les photos.**

Merci de nous les transmettre rapidement.

- Il y a des détecteurs de mouvements, identifiés aux plans électriques de MLC, qui ne sont pas compatibles (salle commune 104) ou absents (salle de cours 105) ; **Nous avons discuté ce point avec les techniciens lors de notre rencontre du 22 septembre, ils nous ont dit que les détecteurs étaient compatibles branchés sur les zones conventionnelles. Effectivement, les détecteurs étaient compatibles branchés sur les zones conventionnelles. Cependant, toutes les composantes de détection doivent être branchées sur la boucle adressable. SVP voir le devis en pièce jointe. Il n'y a pas de détecteurs de mouvement manquants. Est-ce possible de nous envoyer des photos du détecteur de mouvement dans la salle de cours 105 ? Il se peut que je ne l'ai pas vu lors de ma visite.**

- La batterie installée dans la boîte blanche est faible (presque morte). **La maintenance du système est hors contrat, nos travaux ont consisté dans la relocalisation du vieux système. C'est noté pour la batterie. Ça sera réglé à l'interne.**

Veillez noter que vous avez jusqu'au 30 septembre 2021 pour compléter ces travaux. De plus, les coûts des visites des techniciens de la Ville pour l'alarme intrusion seront déduits de votre décompte. **Veillez prendre en note que toutes les déficiences et travaux ont été réalisés tel que nos discussions sur place le 22 septembre. Merci de nous envoyer les photos des travaux, afin de pouvoir confirmer le tout.**

Salutations,

Dans le contexte des mesures déployées par la Ville de Montréal pour protéger les citoyens de la COVID-19, veuillez prendre note que je travaille actuellement de la maison. Vous pouvez me joindre durant les heures de bureau par courriel et sur mon cellulaire.



Allen DeJean

Agent technique en architecture
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
6854, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1E1

Cell. : 438-368-1907
allen.dejean@montreal.ca

montreal.ca/mhm



Le ven. 24 sept. 2021, à 09 h 02, Allen DEJEAN <allen.dejean@montreal.ca> a écrit :

Bonjour Monsieur Perez,

J'ai fait une requête, les techniciens de la Ville devront être sur place mardi le 28 septembre à 8h.

Merci et bonne journée.

Dans le contexte des mesures déployées par la Ville de Montréal pour protéger les citoyens de la COVID-19, veuillez prendre note que je travaille actuellement de la maison. Vous pouvez me joindre durant les heures de bureau par courriel et sur mon cellulaire.



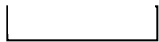
Allen DeJean

Agent technique en architecture
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

6854, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1E1

Cell. : 438-368-1907
allen.dejean@montreal.ca

montreal.ca/mhm



Le jeu. 23 sept. 2021, à 14 h 22, Crystian Perez <cperez@grplambert.ca> a écrit :

Bonjour,

Nous avons corrigé toutes les déficiences mentionnées dans notre rencontre d'hier, svp faire rentrer votre équipe d'intrusion.

Salutations

Crystian Perez.



Le Groupe St-Lambert

9475, Rue Meilleur, Suite 401

Montréal, Québec H2N 2C5

T. (514) 271-6363 ext. 222

C. (438) 881-5397

F. (514) 271-0346

cperez@grplambert.ca

www.grplambert.ca

De : Allen DEJEAN <allen.dejean@montreal.ca>

Envoyé : 22 septembre 2021 15:25

À : Crystian Perez <cperez@grplambert.ca>; Javier Fernandez <fernandez@grplambert.ca>

Cc : Janine Aguirre <JAguirre@p2architectes.qc.ca>; Yannick Deslandes <ydeslandes@p2architectes.qc.ca>; François Théobald <FTheobald@mlcassocies.com>; François Brunet (FBrunet@mlcassocies.com) <FBrunet@mlcassocies.com>; Richard GAGNE <richard.gagne@montreal.ca>; Marc-Andre JUTRAS <marc-andre.jutras@montreal.ca>; Hakima Amari <hakima.amari@montreal.ca>

Objet : 0640_NDV_Alarme intrusion

Bonjour Monsieur Perez,

Tel que discuté lors de la réunion de ce matin, voici les éléments à corriger ou à compléter :

- Remplacer le clavier installé dans le vestibule 100 par un clavier compatible avec le système d'alarme intrusion, tel que les spécifications mentionnées par Monsieur Jutras ;
- Compléter le raccordement de la ligne téléphonique requise pour le système d'alarme intrusion ;
- Identifier les fils du système d'alarme intrusion présentes dans le garde-manger de la cuisine ;
- Compléter la réinstallation du système d'alarme intrusion tel que l'existant, ou avec des composantes compatibles avec le système sur place, afin de permettre son raccordement au central de la Ville.

Si vous ou votre sous-traitant a des questions, les techniciens de la Ville pourront y répondre. De plus, la majorité des spécifications techniques concernant le système de la Ville est présentée dans le fascicule 16-511, inclus dans le cahier des charges. Vous le trouverez en pièce jointe.

Merci de nous envoyer un échéancier pour les travaux. Ceux-ci doivent se réaliser le plus rapidement possible, afin de pouvoir raccorder le système au central de la Ville. En attendant, le bâtiment doit rester raccordé à votre système de couverture contre l'intrusion et cela à vos frais.

Salutations,

Dans le contexte des mesures déployées par la Ville de Montréal pour protéger les citoyens de la COVID-19, veuillez prendre note que je travaille actuellement de la maison. Vous pouvez me joindre durant les heures de bureau par courriel et sur mon cellulaire.



Allen DeJean

Agent technique en architecture
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
6854, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1E1

Cell. : 438-368-1907
allen.dejean@montreal.ca

montreal.ca/mhm



AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.



Hakima AMARI <hakima.amari@montreal.ca>

IMPORTANT- Bâtiment 640-NDV- Sous-traitant sur le RENA

1 message

Hakima AMARI <hakima.amari@montreal.ca>

15 janvier 2021 à 14 h 57

À : Javier Fernandez <fernandez@grplambert.ca>, Crystian Perez <cperez@grplambert.ca>

Cc : Allen DEJEAN <allen.dejean@montreal.ca>, Yannick Deslandes <ydeslandes@p2architectes.qc.ca>, Janine Aguirre <JAguirre@p2architectes.qc.ca>, Roger Fournier <rfournier@grplambert.ca>, Abderrahmane NAIT IDIR <abderrahmane.naitidir@montreal.ca>

Bonjour monsieur Fernandez,

Tel que discuté hier en après midi, et suite à une vérification, votre sous-traitant Calera inc, **est inscrite sur le Registre des Entreprises Non Admissible (RENA)** du Québec. Je joins à ce courriel la confirmation du résultat de la recherche. dans cette condition, je vous informe que:

1. que vous êtes en défaut en vertu de l'article 4.3.3.2., paragraphes c) et g),
2. que vous devez interdire dès la réception de la présente l'accès au chantier de ce sous-contractant.

Je vous demande donc de remplacer ce sous-traitant sans préjudice et sans frais à la Ville.

Salutations,

Hakima Amari

Gestionnaire immobilier

Division Des Ressources Financières et Matérielles

Arrondissement Mercier- Hochelaga-Maisonneuve

6854 Rue Sherbrooke E, Montréal, H1N 1E1

T. (514) 868-8717

Cell: 514 299 1584

hakima.amari@montreal.ca

 **Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) - Autorité des Marchés Publics.pdf**
99K

DATE: Le 04 janvier 2021	DOSSIER NO: 18-2503-M	Structure VC/S-04
À: Le Groupe St-Lambert 9475, rue Meilleur Montréal (Québec) H2N 2C5 A l'attention de M. Javier Fernandez	PROJET : Divers travaux d'accessibilité universelle Centre communautaire Notre-Dame-des-Victoires DONNEUR D'OUVRAGE : Ville de Montréal	
DISTRIBUTION: <ul style="list-style-type: none"> • Javier Fernandez – Groupe St-Lambert (fernandez@grplambert.ca) • Sylvain Rogers – Groupe St-Lambert (srogers@grplambert.ca) • Christian Perez – Groupe St-Lambert (cperez@grplambert.ca) • Hakima Amari – Ville de Montréal (hakima.amari@montreal.ca) • Allen Dejean – Ville de Montréal (allen.dejean@montreal.ca) • Yannick Des Landes – P2A (ydeslandes@p2architectes.qc.ca) • Janine Aguirre – P2A (jaguirre@p2architectes.qc.ca) • François Théobald – MLC (ftheobald@mlcassocies.com) 		
Date de la visite : 18 décembre 2020 Objet de la visite : Vérification de l'avancement des travaux Personnes présentes : Philippe Beauchemin – MLC Roger Fournier – Groupe St-Lambert		
Observations : <ol style="list-style-type: none"> 1. Les poutres d'acier prévues dans le changement S-06 étaient installées et ont pu être vérifiées (voir photo 1). 2. La plaque de renforcement soudée sous la poutre existante était installée et a pu être vérifiée (voir photo 2). 3. Les murs de maçonnerie du nouvel ascenseur étaient installés jusqu'au niveau du toit de l'agrandissement. Nous avons pu constater la présence de bloc linteau aux endroits voulus (voir photo 3). 4. Les colonnes d'acier extérieures étaient installées et ancrées aux appuis de béton. L'entrepreneur a prévu un espace entre le dessus du béton et le dessous des plaques pour permettre la mise en place d'un mortier sans retrait (voir photos 4 et 5). 5. L'entrepreneur n'avait pas débuté l'installation de la charpente de bois. 6. Nous avons constaté sur place que les ancrages des colonnes situés sur le mur existant étaient trop près du bord (voir photos 6 et 7). Puisqu'il est difficile d'obtenir suffisamment de distance entre le bord du mur existant et l'ancrage, un changement sera émis afin de modifier la méthode d'ancrage. 		



Hakima AMARI <hakima.amari@montreal.ca>

Re: 0640-Raccordement du système d'alarme

1 message

Hakima AMARI <hakima.amari@montreal.ca>

7 juillet 2020 à 13 h 03

À : Javier Fernandez <fernandez@grplambert.ca>

Cc : Yannick Deslandes <ydeslandes@p2architectes.qc.ca>, Janine Aguirre <JAguirre@p2architectes.qc.ca>, Allen DEJEAN <allen.dejean@montreal.ca>

Bonjour Monsieur Fernandez,

Notre agent technique a effectué une visite de chantier hier et il a constaté que le bâtiment n'était pas raccordé à un système d'alarme incendie. De plus aujourd'hui, nous avons reçu des appels de votre surintendant demandant des informations techniques (les codes du système) qui permettrait le raccordement de ce système aujourd'hui, contrairement à la confirmation que vous m'avez envoyée le 3 juillet!

Monsieur Fernandez, cette situation est pour moi inacceptable. Laisser le bâtiment sans couverture est certes un manquement à une exigence contractuelle qui doit être corrigée avec diligence, mais affirmer une situation non réelle brise le lien de confiance entre des partenaires professionnels. J'espère pouvoir compter sur vous pour corriger cette situation.

Salutations,

Hakima Amari

Gestionnaire immobilier

Division Des Ressources Financières et Matérielles

Arrondissement Mercier- Hochelaga-Maisonneuve

6854 Rue Sherbrooke E, Montréal, H1N 1E1

T. (514) 868-8717

Cell: 514 299 1584

hakima.amari@montreal.ca

Le ven. 3 juill. 2020, à 11 h 14, Javier Fernandez <fernandez@grplambert.ca> a écrit :

Bonjour

Le bâtiment est raccordé à une Systeme d'alarme ainsi que relié à une centrale indépendant.

Salutations

Javier

Envoyé de mon iPhone

Le 3 juill. 2020 à 09:56, Hakima AMARI <hakima.amari@montreal.ca> a écrit :

Bonjour Monsieur Fernandez,

Je n'ai eu aucune réponse ni de confirmation de votre part relativement au raccordement du système d'alarme incendie du bâtiment de 0640. Je comprends de l'absence de cette confirmation que le bâtiment est toujours non couvert par un un système d'alarme. Ceci sera considéré comme un Défaut au sens de votre contrat.

Je vous demande de prendre les moyens nécessaire pour corriger cette situation dans les 3 jours suivants.

Suivi de la correction des déficiences

LÉGENDE

- Déficience en cours à la date de la visite ou mise à jour
- Déficiences non corrigée depuis la dernière visite ou mise à jour
- Déficience corrigée après la première visite

DATE DE RELEVÉ : 21 JUIN 20	DATE DE RELEVÉ: 25 AOÛT	DATE DE MISE À JOUR 13 OCTOBRE
GÉNÉRAL		
Améliorer le nettoyage général dans la zone des travaux.	Améliorer le nettoyage général dans la zone des travaux.	
Tampons en caoutchouc manquant sur tous les cadres de porte en acier.	Tampons en caoutchouc manquant sur tous les cadres de porte en acier.	
	2- Nettoyer le vitrage du mur rideau.	2- Nettoyer le vitrage du mur rideau.
	3- Travaux de l'installation de la gouttière à compléter.	3- Travaux de l'installation de la gouttière à compléter.
	4- Travaux de la DC-A16 et DC-A19 à compléter	4- Travaux de la DC-A16 et DC-A19 à compléter
EXTÉRIEUR		
Couper la membrane qui dépasse sur mur de brique	Couper la membrane qui dépasse sur mur de brique	
Enlever la pellicule protectrice de la table de pique-nique	Enlever la pellicule protectrice de la table de pique-nique	
VESTIBULE 100		
Recouvrir les tuyaux de chauffage tel quedemandé dans la DC-A19	Recouvrir les tuyaux de chauffage tel quedemandé dans la DC-A19	Recouvrir les tuyaux de chauffage tel quedemandé dans la DC-A19
Corriger l'installation des tuiles de vinyle	Corriger l'installation des tuiles de vinyle	Corriger l'installation des tuiles de vinyle
Compléter la quincaillerie sur la porte 100	Compléter la quincaillerie sur la porte 100	Compléter la quincaillerie sur la porte 100
Grille gratte-pieds endommagée.	Grille gratte-pieds endommagée.	Grille gratte-pieds endommagée.
Compléter les travaux de peinture au plafond	Compléter les travaux de peinture au plafond	Compléter les travaux de peinture au plafond
	Appliquer un joint de scellant	Appliquer un joint de scellant
	Installer un seuil de porte qui couvre la largeur du meneau	Installer un seuil de porte qui couvre la largeur du meneau
	Plafond : trace de peinture avec un autre type de fini	Plafond : trace de peinture avec un autre type de fini
HALL 116		
Plinthe de caoutchouc décollée à certain endroits À gauche du comptoir d'information et de part et d'autre du cadre de la porte 104	Plinthe de caoutchouc décollée à certain endroits À gauche du comptoir d'information et de part et d'autre du cadre de la porte 104	
Refaire la finition de peinture au pourtour du cadre de l'ascenseur	Refaire la finition de peinture au pourtour du cadre de l'ascenseur	
Quincaillerie manquante sur la porte 104	Quincaillerie manquante sur la porte 104	Quincaillerie manquante sur la porte 104
	La porte 116 ferme difficilement.	La porte 116 ferme difficilement.
VESTIBULE (ADMINISTRATION)		
Trace de peinture sur le mur à gauche du cadre de la porte 116	Trace de peinture sur le mur à gauche du cadre de la porte 116	
BUREAU 101		
La porte 101 ne ferme pas.	La porte 101 ne ferme pas.	La porte 101 ne ferme pas.
Quincaillerie manquante sur la porte 104	Quincaillerie manquante sur la porte 104	Quincaillerie manquante sur la porte 104
Ragréage de la plinthe de terrazzo non complété	Ragréage de la plinthe de terrazzo non complété	Ragréage de la plinthe de terrazzo non complété
Fini de grille endommagé.	Fini de grille endommagé.	Fini de grille endommagé.
Jonction entre la cloison de gypse et la plinthe de terrazzo à corriger	Jonction entre la cloison de gypse et la plinthe de terrazzo à corriger	Jonction entre la cloison de gypse et la plinthe de terrazzo à corriger
	Peinture inégale sur le cadre du volet à enroulement	Peinture inégale sur le cadre du volet à enroulement

	Sceller le pourtour du cadre d'aluminium avec Scellant couleur anodisé claire	Sceller le pourtour du cadre d'aluminium avec Scellant couleur anodisé claire
CUISINE 102		
ci.	ci.	ci.
Joint apparent entre les deux finis de plancher.	Joint apparent entre les deux finis de plancher.	Joint apparent entre les deux finis de plancher.
	Réparation sur le mur de gypse à refaire.	Réparation sur le mur de gypse à refaire.
	Trace de plâtre apparente.	Trace de plâtre apparente.
BUREAU 103		
Enlever les traces de saleté sur le plancher	Enlever les traces de saleté sur le plancher	Enlever les traces de saleté sur le plancher
Finition du ragréage du terrazzo à améliorer.	Finition du ragréage du terrazzo à améliorer.	Finition du ragréage du terrazzo à améliorer.
La porte 103 ferme difficilement.	La porte 103 ferme difficilement.	La porte 103 ferme difficilement.
ESC.2 (RDC)		
Finition entre l'escalier et le mur rideau à compléter	Finition entre l'escalier et le mur rideau à compléter	Finition entre l'escalier et le mur rideau à compléter
	Joint de scellant manquant	Joint de scellant manquant
	Nettoyage incomplet dans le coin de la cage d'escalier	Nettoyage incomplet dans le coin de la cage d'escalier
	Éliminer le jour apparent sous le balai de porte	Éliminer le jour apparent sous le balai de porte
	Barre panique manquante	Barre panique manquante
RAMPE INTÉRIEURE		
Améliorer la finition de la main-courante en acier inox	Améliorer la finition de la main-courante en acier inox	Améliorer la finition de la main-courante en acier inox
Enlever les traces de peinture sur les plaques d'ancrage. Vérifier toutes les plaques.	Enlever les traces de peinture sur les plaques d'ancrage. Vérifier toutes les plaques.	Enlever les traces de peinture sur les plaques d'ancrage. Vérifier toutes les plaques.
Plinthe de terrazzo à enlever derrière la plinthe de caoutchouc.	Plinthe de terrazzo à enlever derrière la plinthe de caoutchou	Plinthe de terrazzo à enlever derrière la plinthe de caoutchou
Nettoyer le mur au pourtour des plaques d'ancrages. Vérifier toutes les plaques	Nettoyer le mur au pourtour des plaques d'ancrages. Vérifier toutes les plaques	Nettoyer le mur au pourtour des plaques d'ancrages. Vérifier toutes les plaques
Enlever les traces de peinture sur le nez des marches.	Enlever les traces de peinture sur le nez des marches.	Enlever les traces de peinture sur le nez des marches.
SALLE COMMUNE 104		
Améliorer le ragréage du terrazzo sous les fontaines d'eau	Améliorer le ragréage du terrazzo sous les fontaines d'eau	Améliorer le ragréage du terrazzo sous les fontaines d'eau
LOCAL 105		
Finition du ragréage du terrazzo à améliorer.	Finition du ragréage du terrazzo à améliorer	Finition du ragréage du terrazzo à améliorer
TOILETTE HOMME 106		
Finition du ragréage du terrazzo à améliorer	Finition du ragréage du terrazzo à améliorer	Finition du ragréage du terrazzo à améliorer
Enlever la plaque de métal qui se trouve dans la cabine accessible.	Enlever la plaque de métal qui se trouve dans la cabine accessible.	Enlever la plaque de métal qui se trouve dans la cabine accessible.
	Compléter les travaux de la DC-A19 (barre d'appui & trappe accès)	Compléter les travaux de la DC-A19 (barre d'appui & trappe accès)
	Coulis manquant dans la céramique de la trappe	Coulis manquant dans la céramique de la trappe
TOILETTE FEMME 107		
Nettoyer la céramique murale (poussière)	Nettoyer la céramique murale (poussière)	Nettoyer la céramique murale (poussière)
Nettoyer les traces de doigts sur la trappe de plafond.	Nettoyer les traces de doigts sur la trappe de plafond.	Nettoyer les traces de doigts sur la trappe de plafond.
Enlever la vis qui se trouve sur la tablette de la fenêtre.	Enlever la vis qui se trouve sur la tablette de la fenêtre.	Enlever la vis qui se trouve sur la tablette de la fenêtre.
Compléter les travaux de la DC-A19 (barre d'appui)	Compléter les travaux de la DC-A19 barre d'appuis	Compléter les travaux de la DC-A19 barre d'appuis
BUREAU CONCIERGE 109		
Nettoyer l'excédent de scellant.	Nettoyer l'excédent de scellant.	Nettoyer l'excédent de scellant.

· Finition du ragréage du terrazzo à	Finition du ragréage du terrazzo à améliorer	Finition du ragréage du terrazzo à améliorer
	Corriger la différence de niveau entre la tuile de vinyle et le terrazzo existant.	Corriger la différence de niveau entre la tuile de vinyle et le terrazzo existant.
R1 BUREAU CONCIERGE 109		
· Corriger la différence de niveau entre la tuile de vinyle et le terrazzo existant.	· Corriger la différence de niveau entre la tuile de vinyle et le terrazzo existant.	· Corriger la différence de niveau entre la tuile de vinyle et le terrazzo existant.
ENTRETIEN 111		
Nettoyer le mur aux pourtours de la cuve.	Nettoyer le mur aux pourtours de la cuve.	Nettoyer le mur aux pourtours de la cuve.
· Corriger la différence de niveau entre la tuile de vinyle et le terrazzo existant.	Corriger la différence de niveau entre la tuile de vinyle et le terrazzo existant.	Corriger la différence de niveau entre la tuile de vinyle et le terrazzo existant.
R1 DÉPÔT 112		
· Corriger la différence de niveau entre la tuile de vinyle et le terrazzo existant.	Corriger la différence de niveau entre la tuile de vinyle et le terrazzo existant.	Corriger la différence de niveau entre la tuile de vinyle et le terrazzo existant.
PORTE 1-ESC-1		
Finition du ragréage du terrazzo à améliorer.	Finition du ragréage du terrazzo à améliorer	Finition du ragréage du terrazzo à améliorer
· Quincaillerie à compléter	Quincaillerie à compléter	Quincaillerie à compléter
DÉPÔT 113		
Ragréage du terrazzo non acceptable.	Ragréage du terrazzo non acceptable	Ragréage du terrazzo non acceptable
PORTE 2-ESC-1		
· Plaque de métal qui dépasse du plancher.	Plaque de métal qui dépasse du plancher	Plaque de métal qui dépasse du plancher
· Finition du ragréage du terrazzo à améliorer.	Finition du ragréage du terrazzo à améliorer	Finition du ragréage du terrazzo à améliorer
	Faire la finition dans le bas du mur du palier	Faire la finition dans le bas du mur du palier
TOILETTE 207		
· Compléter les travaux de la DC-A19 (barre d'appui)	Compléter les travaux de la DC-A19 barre d'appui	Compléter les travaux de la DC-A19 barre d'appui
· R1 Compléter les travaux de la DC-A16 (détail jonction fenêtre / cloison)	Compléter les travaux de la DC-A16 (détail jonction fenêtre / cloison)	Compléter les travaux de la DC-A16 (détail jonction fenêtre / cloison)
	Améliorer la finition dans le bas du mur du palier	Améliorer la finition dans le bas du mur du palier
	MUR RIDEAU	MUR RIDEAU
	Obturer l'espace entre le plafond et le mur rideau	Obturer l'espace entre le plafond et le mur rideau
	Nettoyer l'excès de scellant sur le meneau du mur rideau	Nettoyer l'excès de scellant sur le meneau du mur rideau
	Nettoyer les luminaires muraux. Présence d'insecte	Nettoyer les luminaires muraux. Présence d'insecte
Mécanique		
1. -Il manque le nouveau thermostat dans la cuisine et dans les toilettes au rez-de-chaussée.		
2. -Il manque l'isolation dans la tuyauterie de drainage sous l'évier de la cuisine.	Il manque l'isolation dans la tuyauterie de drainage sous l'évier de la cuisine.	1. -Il manque l'isolation dans la tuyauterie de drainage sous l'évier de la cuisine.
3. -Il manque un aérateur au robinet de l'évier de cuisine.		

4. -La hotte de cuisine n'est pas fonctionnelle et il manque les deux ampoules.			
5. -Dans la toilette des femmes au rez-de-chaussée, les lavabos n'ont pas le même type d'aérateur.			
6. -La soupape de sûreté du chauffe-eau n'est pas raccordée au drain.			
7. -Il manque de l'isolation sur la tuyauterie de plomberie du radiateur dans le vestibule d'entrée et le revêtement en PVC blanc final.			
8. -Les valves de fermeture et la valve motorisée avec actuateur sont trop accessibles aux usagers dans le vestibule d'entrée, risque de gel en cas de fermeture involontaire.	Les valves de fermeture et la valve motorisée avec actuateur sont trop accessibles aux usagers dans le vestibule d'entrée, risque de gel en cas de fermeture involontaire.		2. -Les valves de fermeture et la valve motorisée avec actuateur sont trop accessibles aux usagers dans le vestibule d'entrée, risque de gel en cas de fermeture involontaire.
9. -Le panneau de la pompe submersible et sa porte d'accès ne sont pas identifiés.	3. -Le panneau de la pompe submersible et sa porte d'accès ne sont pas identifiés.		3. -Le panneau de la pompe submersible et sa porte d'accès ne sont pas identifiés.
10. -Il manque la soupape électrique 2 voies pour le remplissage automatique de la fosse pompée.			
11. -Il manque une chaîne de levage en acier inoxydable pour le système de pompe submersible.	5. -Il manque une chaîne de levage en acier inoxydable pour le système de pompe submersible.		5. -Il manque une chaîne de levage en acier inoxydable pour le système de pompe submersible.
12. -La pompe submersible ne fonctionne pas correctement lorsque mise en marche en mode manuel.			
13. -La tuyauterie d'eau froide n'est pas identifiée dans le local d'entrée d'eau avec futur compteur.			
14. -Il manque une section de revêtement d'isolant en PVC près du DAR de l'entrée d'eau.			
15. -Le radiateur dans le corridor à l'étage n'est pas encore installé.	6. -Le radiateur dans le corridor à l'étage n'est pas encore installé.		6. -Le radiateur dans le corridor à l'étage n'est pas encore installé.
16. -Il manque la grille d'évacuation du local de concierge à l'étage.			
	4. -Il manque l'installation du compteur d'eau fourni par la municipalité sur l'entrée d'eau potable avec dispositif de lecture à distance et filage entre le compteur et le dispositif tel que demandé au devis aux prescriptions générales 15-010 et identification de la tuyauterie		4. -Il manque l'installation du compteur d'eau fourni par la municipalité sur l'entrée d'eau potable avec dispositif de lecture à distance et filage entre le compteur et le dispositif tel que demandé au devis aux prescriptions générales 15-010 et identification de la tuyauterie.
	7. -Il manque un bout d'isolation à l'entrée du condenseur au toit et les deux couches de peinture blanche pour prévenir les craquelures tel que demandé au devis.		7. -Il manque un bout d'isolation à l'entrée du condenseur au toit et les deux couches de peinture blanche pour prévenir les craquelures tel que demandé au devis.
	8. -Il manque des isolateurs en néoprène sous les pattes du condenseur au toit.		8. -Il manque des isolateurs en néoprène sous les pattes du condenseur au toit.
			9. Le dispositif antirefoulement (DAR) n'a pas été testé. Afin d'attester la vérification du DAR, il est obligatoire de joindre au dispositif une étiquette VDAR.
			10. Les lavabos de l'étage dans le bâtiment existant n'ont plus d'eau, sûrement des valves fermées durant les travaux.
			11. Installer le nouveau thermostat dans l'atelier de tissage (202).
Électricité			
1. Il manque un couvercle dans le dépôt 112.	Il manque un couvercle dans le dépôt 112.		

2. Les contacts d'alarme ne sont pas installés ni reliés au système d'alarme-intrusion.	2. Les contacts d'alarme ne sont pas installés ni reliés au système d'alarme-intrusion.	
3. Le clavier du système d'alarme-intrusion est à installer à l'entrée principale.	3. Le clavier du système d'alarme-intrusion est à installer à l'entrée principale.	3. Le clavier du système d'alarme-intrusion est à installer à l'entrée principale.
	Réinstaller également les autres composantes du système d'alarme-intrusion (le détecteur de mouvement).	Réinstaller également les autres composantes du système d'alarme-intrusion (le détecteur de mouvement).
	a. Le clavier est toujours à l'arrière et il y a des restant de fils de d'alarme-intrusion dans l'escalier.	a. Le clavier est toujours à l'arrière et il y a des restant de fils de d'alarme-intrusion dans l'escalier.
	Des câbles d'alarme intrusion sont installé en surface dans le local 116 ainsi que dans le local entre le local 102 et 110.	Des câbles d'alarme intrusion sont installé en surface dans le local 116 ainsi que dans le local entre le local 102 et 110.
4. Des câbles d'alarme intrusion sont installé en surface dans le local 116 ainsi que dans le local entre le local 102 et 110.		
5. Des câbles d'alarme-intrusion sont apparents dans l'escalier 2.		
6. La boîte rouge, reliant le panneau d'alarme-incendie à la centrale, a un clavier trop haut (hors d'atteinte).	La boîte rouge, reliant le panneau d'alarme-incendie à la centrale, a un clavier trop haut (hors d'atteinte).	6. La boîte rouge, reliant le panneau d'alarme-incendie à la centrale, a un clavier trop haut (hors d'atteinte).
	a. Descendre le clavier sur la boîte.	a. Descendre le clavier sur la boîte.
	b. Installer les câbles de manière adéquate	b. Installer les câbles de manière adéquate.
7. S'assurer de ne pas avoir de câbles visibles dans le local 100.	S'assurer de ne pas avoir de câbles visibles dans le local 100.	S'assurer de ne pas avoir de câbles visibles dans le local 100.
	Fixer les câbles d'équer.	9. Fixer les câbles d'équer.
	Il manque toujours le thermostat dans la salle de tissage (202).	10. Il manque toujours le thermostat dans la salle de tissage (202).
		un des bureaux à l'avant.
		12. L'éclairage d'urgence n'est pas fonctionnel à l'étage (pas de bloc batterie) et il manque les affiches lumineuses qui indiquent les sorties

merci

Hakima Amari

Gestionnaire immobilier
Division Des Ressources Financières et Matérielles
Arrondissement Mercier- Hochelaga-Maisonneuve
6854 Rue Sherbrooke E, Montréal, H1N 1E1

T. (514) 868-8717

Cell: 514 299 1584

hakima.amari@montreal.ca

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Secteur d'affaires : Travaux de construction

Unité requérante : Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Fournisseur : Groupe St-Lambert 9475 rue Meilleur, Suite 401

Montréal (Québec) H3N 2C5

Contrat: 2019-052-P

Projet: Divers travaux d'accessibilité universelle dans le bâtiment, Centre communautaire

Notre-Dame-Des Victoires

ANNEXES

Thème # 2 : Respect des délais, échéanciers et aspects financiers

Le 27 mai 2020

Monsieur Javier Fernandez, Président
2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert
9475, rue Meilleur, bureau 401, Montréal (Québec) H2N 2C5

fernandez@grplambert.ca

Objet : **Ordre de débiter les travaux**

No de l'Appel d'offres :	Centre Notre-Dame-des-Victoires Divers travaux d'amélioration et d'adaptation reliés à l'accessibilité universelle
Titre de l'appel d'offres :	2019-052-P
Contrat n° :	CA20 27 0040

Monsieur,

Nous vous autorisons par la présente à débiter les travaux à compter du 15 juin 2020. Cette date servira à déterminer le début du délai de réalisation des travaux qui est prévu au cahier des clauses administratives spéciales, conformément à la clause 5.1.8.1 du cahier des clauses administratives générales.

Dans le cas où, un ou des sous-traitants sont impliqués dans l'exécution de vos travaux, vous devez nous transmettre toutes les informations demandées en vertu de l'article 4.3.3.2 du cahier des clauses administratives générales, et ce, 10 jours ouvrables avant le début des travaux visés pour chaque sous-traitant.

Le Représentant désigné ou le Professionnel désigné cité précédemment communiquera avec vous sous peu pour convenir d'une date pour effectuer la réunion de démarrage.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Hakima Amari, GI-VDMTL

c.c. :

M. Allen DeJean, AT-VDMTL/ allen.dejean@montreal.ca

Mme Dorothée Pawulski architecte DPAWULSKI@p2architectes.qc.ca

Le 18-09-2020

Javier Fernandez, Chargé de projet
Groupe St-Lambert
9475 rue Meilleur, Suite 401
Montréal (Québec) H3N 2C5

Objet : Avis de pénalité pour retard dans l'exécution des travaux

Contrat n° 2019-052-P

Titre du contrat : Divers travaux d'accessibilité universelle

Monsieur,

Conformément à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales, nous vous informons que :

Selon les délais inscrits dans l'échéancier d'exécution des travaux, que vous nous avez transmis, les travaux mentionnés ci-dessous et faisant partie du cahier des charges, accusent un retard de 52 jours ;

Les travaux en retards sont les suivants :

Installation d'un ascenseur ET travaux extérieurs

En conséquence, la pénalité appliquée conformément à l'article 5.1.14.3 b) du cahier des clauses administratives générales s'élève à un montant de 70 520,32 \$.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Hakima Amari, Gestionnaire immobilier
Division Des Ressources Financières et Matérielles
Arrondissement Mercier- Hochelaga-Maisonneuve
6854 Rue Sherbrooke E, Montréal, H1N 1E1
hakima.amari@montreal.ca

c. c. Janine Aguirre, 2PA

Le 07 juillet 2020

Monsieur Javier Fernandez, Président
2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert
9475, rue Meilleur, bureau 401, Montréal (Québec) H2N 2C5

fernandez@grplambert.ca

Objet : Avis de redressement

Contrat n° CA20 27 0040

Titre du contrat : Centre Notre-Dame-des-Victoires

Divers travaux d'amélioration et d'adaptation reliés à l'accessibilité universelle

Avis de redressement n° 01

Monsieur,

Conformément à l'article 4.4.4 du cahier des clauses administratives générales, nous vous informons que notre direction est insatisfaite de la façon dont votre entreprise exécute ses obligations contractuelles, ce qui risque de compromettre la qualité des travaux et l'atteinte des échéances contractuelles.

La présente correspondance constitue un avis de redressement pour vous signifier de rectifier la situation dans les plus brefs délais.

Dans le cadre du présent contrat, malgré l'envoi de plusieurs courriels vous demandant de nous transmettre un échéancier des travaux conforme, ce document n'est toujours pas reçu à la date de la présente lettre.

Il est de votre responsabilité d'assurer une qualité d'exécution adéquate et conforme de votre contrat avec les clauses des documents contractuels.

Nous vous prions de nous informer par écrit d'ici le 9 juillet 2020 des mesures de redressement que vous comptez mettre en place pour corriger la situation.

Si aucune amélioration significative à votre prestation n'est apportée, nous serons dans l'obligation de produire une évaluation finale du rendement insatisfaisant, ce qui pourrait entraîner l'inscription de votre entreprise sur la liste de fournisseurs à rendement insatisfaisant à la Ville de Montréal pour les deux prochaines années, conformément aux articles 4.4.1 du cahier des clauses administratives générales.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Tableau de suivi des délai de soumission des directives de changement

Note: partiel du 19-mai 2021

DEMANDES DE CHANGEMENT															SIGNATURE VILLE	
DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ OU RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1	DATE SOUMISSION R2	DATE RECOMMANDÉ R2		COMMENTAIRES
ARCHITECTURE																
2020-05-28	2020-06-10	DC-A01				Abaisser le niveau du toit du puit de l'ascenseur au même niveau que le toit de l'agrandissement * Modification de la hauteur de la cabine de l'ascenseur. * Abaisser le niveau du parapet de la façade avant (niv.17715) au même niveau que le parapet existant adjacent (niv. 17305) * Remplacement du drain standard par un drain à débit contrôlé (Voir plan A-906 en architecture et DC-M01 de l'ingénieur en méc.) * Ajout d'une gargouille, gouttière et descente de gouttière sur la nouvelle façade arrière donnant sur le stationnement. * Modification de la structure du toit du puit de l'ascenseur. * Modification des détails de toiture de la page A-906 & A907										
2020-09-15	2020-09-16	DC-A01r1				Abaisser le niveau du toit du puit de l'ascenseur au même niveau que le toit de l'agrandissement. * Modification de la hauteur de la cabine de l'ascenseur. * Abaisser le niveau du parapet de la façade avant (niv.17715) au même niveau que le parapet existant adjacent (niv. 17305) * Remplacement du drain standard par un drain à débit contrôlé (Voir plan A-906 en architecture et DC-M01 de l'ing. en méc.) * Ajout d'une gargouille, gouttière et descente de gouttière sur la nouvelle façade arrière donnant sur le stationnement. * Modification de la structure du toit du puit de l'ascenseur. * Modification des détails de toiture de la page A-906 & A907 * Modification de la hauteur du toit afin d'avoir 3660mm de hauteur libre entre le plancher du 2e étage et le plafond du puit de l'ascenseur. * Modification de la hauteur du mur rideau MR1 et MR2. * Modification de la hauteur des panneaux métalliques du mur arrière de l'agrandissement.	2 934,80 \$	2 934,80 \$	2020-11-04	Révision 2020-11-18	2021-01-27	Révision 2021-02-24		Recommandé 2021-04-21		
2020-06-15	2020-06-17	DC-A02				Annulation des travaux suivant: déménagement de mobilier, démolition et construction de cloison entre 202 et 204, réinstallation des tableaux.	-1 294,24 \$	-1 294,24 \$	2020-09-10	Révision 2020-11-27	2020-11-30	Recommandé 2020-12-15				
2020-08-05	2020-08-05	DC-A03				Démolir la retombée de plafond de gypse dans le local 102 (Cuisine)	329,48 \$	329,48 \$	2020-09-04	Recommandé 2020-09-09						
2020-08-25	2020-08-28	DC-A04				Nouveau contreplaqué de plancher dans le local 202. Renforcemen du mur entre le local 101 et le hall	4 014,26 \$	4 014,26 \$	2020-10-21	Révision 2020-11-03	2020-11-18	Recommandé 2020-11-27				
2020-09-11	2020-09-16	DC-A05				Casiers à déplacer, cloison de composition atypique à démolir, modification de barillet sur deux portes existantes, démolition de la céramique non prévu aux plans dans la toilette employés existante,	2 397,05 \$	2 397,05 \$	2020-10-07	Révision 2020-10-19	2020-11-18	Recommandé 2020-11-27				
2020-09-10	2020-09-10	DC-A06				Modification de l'ascenseur	4 933,50 \$	4 933,50 \$	2020-09-15	Recommandé 2020-09-16						
2020-10-16	2020-10-21	DC-A07				Enlever le barillet existant de la porte 114 et 115 (voir plan ci-joint). Fournir et installer un nouveau barillet Abloy Protect 2.	756,22 \$	756,22 \$	2020-11-04	Révision 2020-11-10		Recommandé 2020-11-25				
2020-10-23	2020-10-23	DC-A08				Toilette: Murs pourris	17 860,00 \$	17 860,00 \$	2020-11-04	Recommandé 2020-11-09		Révision 2021-04-16				
2020-11-13	2020-11-13	DC-A09				Nouveau butoir -Nouveau crochet - Nouveau gypse cuisine - Nouvelle chape dans le hall - Soufflage rampe intérieure - Isolation des fondation - Plancher 2 étages(casiers existants)										
2020-11-25	2020-12-01	DC-A09r1				Nouveau butoir -Nouveau crochet - Nouveau gypse cuisine - Nouvelle chape dans le hall - Soufflage rampe intérieure - Isolation des fondation - Plancher 2 étages(casiers existants)	13 278,05 \$	13 278,05 \$	2021-03-03	Révision 2021-03-15	2021-04-21					
2010-11-25	2020-11-26	DC-A10				Colmater le trou sur le mur extérieur de la sortie d'eau enlevée dans la DC-M05r1 Remplir de mortier de l'extérieur et d'uréthane de l'intérieur.	275,38 \$	275,38 \$	2021-01-06	Recommandé 2021-01-20						

DEMANDES DE CHANGEMENT

DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ OU RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1	COMMENTAIRES	SIGNATURE VILLE
ARCHITECTURE														
2020-12-01	2021-01-06	DC-A11				Nouvelle ouverture pour nouveaux capotins Enlever suffisamment de brique et de bloc de béton existant pour les ouvertures des nouveaux capotins spécifiés dans la DC-M07. Conserver la brique existante pour remplir l'ouverture des capotins existants. Installer les nouveaux capotins et sceller le pourtour. Colmater ouverture des capotins existants Enlever le capotin existant Remplir l'ouverture d'isolant de fibre de verre Refermer l'ouverture avec une tôle d'acier galvanisé cal.24 Installer la brique récupérée de la nouvelle ouverture	2 906,50 \$	2 906,50 \$	2021-01-27	Révision 2021-02-25	2021-03-03	Révision 2021-03-10	2021-04-06	Recommandé 2021-05-05
2021-01-05	2021-01-08	DC-A12				Fournir et installer un nouvel isolant de laine et un pare-vapeur au plafond du hall et rangement du rez-de-chaussée.	3 639,82 \$	3 639,82 \$	2021-03-03	Révision 2021-03-10	2021-04-06			
2021-01-01	2021-01-20	DC-A13				Cuisine 102 Fournir et installer de nouvelles tuiles de vinyle de Tarkett modèle VCT, couleur 1824 Sand Castle.	1 226,73 \$	1 226,73 \$	2021-02-10	Révision 2021-02-17	2021-03-03	Recommandé 2021-03-15		
2021-01-25	2021-02-01	DC-A14				Toilette des hommes(Local 106) Fournir et installer une nouvelle trappe de plancher modèle PPA-RE de Cendrex. Toilette (Local 207) Fournir et installer de l'isolant en laine dans les deux nouvelles cloisons de la toilette.	2 332,97 \$	2 332,97 \$	2021-02-10					
2021-02-17	2021-02-25	DC-A15				1- Local 105 et 202: Construire un nouveau soufflage de gypse type X 16mm et colombage de bois pour cacher les éléments de plomberie. 2- Salle commune: Peindre le grand mur où se trouve les fenêtres. Procédez aux travaux en suivant les spécifications du prescriptions spéciales 09-911 (Peinture dans le cas de rénovation de bâtiment) Couleur : 6096-54 Régime de banane de SICO. Sabler la tablette de bois des fenêtres et peindre tel que la couleur existante (gris foncé). 3-Gypse extérieur: Remplacer le gypse Type X prévu du côté extérieur dans les nouveaux murs extérieurs de l'agrandissement par un gypse extérieur constitué d'un noyau traité, résistant à l'eau et recouvert de mats de fibre de verre conforme à la norme ASTM C1177 / C1177M. 4-Ragréage au plafond de la salle commune: Ragréer la section de plafond au-dessus de la rampe. Ragréer tel que le plafond existant. 5- Cuisine: Peindre la porte du dépôt. Procédez aux travaux en suivant la spécification du fascicule des prescriptions spéciales 09-911 (Peinture dans le cas de rénovation de bâtiment) Couleur : "gris foncé" tel que les portes existantes dans le bâtiment.								
2021-03-31	2021-04-07	DC-A15r1				1- Local 105 et 202: Construire un nouveau soufflage de gypse type X 16mm et colombage de bois pour cacher les éléments de plomberie. 2- Salle commune: Peindre le grand mur où se trouve les fenêtres. Procédez aux travaux en suivant les spécifications du prescriptions spéciales 09-911 (Peinture dans le cas de rénovation de bâtiment) Couleur : 6096-54 Régime de banane de SICO. Sabler la tablette de bois des fenêtres et peindre tel que la couleur existante (gris foncé). 3-Gypse extérieur: Remplacer le gypse Type X prévu du côté extérieur dans les nouveaux murs extérieurs de l'agrandissement par un gypse extérieur constitué d'un noyau traité, résistant à l'eau et recouvert de mats de fibre de verre conforme à la norme ASTM C1177 / C1177M. 4-Ragréage au plafond de la salle commune: Ragréer la section de plafond au-dessus de la rampe. Ragréer tel que le plafond existant. 5- Cuisine: Peindre la porte du dépôt. Procédez aux travaux en suivant la spécification du fascicule des prescriptions spéciales 09-911 (Peinture dans le cas de rénovation de bâtiment) Couleur : "gris foncé" tel que les portes existantes dans le bâtiment.	8 970,52 \$	8 970,52 \$	2021-05-24					
2021-03-25	2021-04-01	DC-A16				1- Toilette 207 a) Effectuer les travaux tel qu'indiqué dans le croquis EX01 ci-joint pour la jonction entre la cloison de la toilette 207 et la fenêtre existante. b) Fournir et installer une pellicule givrée tel que GLACÉ (SH2MAGL) de 3M sur le vitrage de la toilette 207 c) Abaisser le plafond au même niveau que la sortie de ventilation . 2-Corridor 200 Abaisser le plafond de gypse dans le corridor du 2e étage dans le côté existant de façon à cacher le tuyau de drainage. (Voir croquis EX02) 3-Marquise Isoler les profilés "C200" de la marquise du côté intérieur avec de l'uréthane giclé, 50mm d'épaisseur x 1220mm de longueur à partir du mur extérieur. (Voir croquis EX-03) 4- Local d'entretien 208 Remplacer le gypse 16mm type "X" spécifié pour les compositions M5 & S1 où se trouvent la cuve de nettoyage par un gypse type "X" 16mm hydrofuge. (Voir croquis EX-04)	10 483,77 \$	10 483,77 \$	2021-05-24					
2021-04-19	2021-04-19	DC-A17				Local 202 Fournir et installer un store vertical tel que l'existant dans la portion de la fenêtre sans store.	451,27 \$	451,27 \$	2021-04-27	Recommandé 2021-04-28				
2021-05-05	2021-05-06	DC-A18				Local 103 Peindre les 3 murs et le plafond non prévu au contrat. La couleur sera tel que Blanc Igloo de Sico 6184-11. Préparer préalablement les surfaces tel que spécifié dans le devis.	1 032,08 \$	1 032,08 \$	2021-05-24					

DEMANDES DE CHANGEMENT

SIGNATURE VILLE

DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1	COMMENTAIRES
MÉCANIQUE													
2020-05-21	2020-06-10		DC-M01			Modification calcul de rétention d'eau sur le nouveau toit et remplacement du renvoi de toit standard par un renvoi de toit à débit contrôlé fourni par l'architecte est raccordé par le plombier.	0,00 \$	0,00 \$	2020-11-04	Recommandé 2020-11-10			
Produit 2020-05-21 Transmis 2020-07-08	2020-08-03		DC-M02			Modification dans le plan de drainage local 106 avec l'ajout d'un évent sur le drainage des cabinets d'aisance	3 667,22 \$	3 667,22 \$	2020-08-13	Recommandé 2020-08-14			
2020-08-12	2020-08-14		DC-M03			Modification dans le plan de distribution d'eau potable pour la relocalisation du compteur d'eau de la ville de Montréal dans le local 112 et de mettre dans le mur le plus proche du mur extérieur	4 176,24 \$	4 176,24 \$	2020-09-15	Recommandé 2020-09-17			
2020-09-11			DC-M04			Relocaliser des tuyaux	3 522,60 \$	3 522,60 \$					
2020-10-13	2020-10-14		DC-M05			Relocaliser les tuyaux de drainage et tuyau d'eau potable en-dessous de la dalle vis-à-vis du nouveau mur des nouvelles fontaines d'eau. Remplacer la tuyauterie d'eau qui alimente la sortie d'eau extérieure, complet avec son isolant thermique. Remplacer la tuyauterie de chauffage qui alimente le cabinet de chauffage du local 106, complet avec isolation thermique.	5 202,76 \$		2020-10-19	Révision 2020-11-12			
2020-11-12	2020-11-12		DC-M05r1			Relocaliser les tuyaux de drainage et tuyau d'eau potable en-dessous de la dalle vis-à-vis du nouveau mur des nouvelles fontaines d'eau. Remplacer la tuyauterie d'eau qui alimente la sortie d'eau extérieure, complet avec son isolant thermique. Remplacer la tuyauterie de chauffage qui alimente le cabinet de chauffage du local 106, complet avec isolation thermique.	3 767,04 \$	3 767,04 \$	2020-12-02	Recommandé 2020-12-09			
2020-10-29	2020-10-29		DC-M06			Démanteler les cabinets de chauffage des toilettes afin de pouvoir refaire les murs pourris derrière ces cabinets et réinstallés après réparation des murs.	1 396,76 \$	1 396,76 \$	2020-11-04	Révision 2020-12-09	Révision 1 2020-12-09	Recommandé 2020-01-04	
2020-11-10	2020-11-10		DC-M07			Remplacer les deux capotins muraux des sorties d'air des salles de bain avec la dimension la plus large possible équivalente à la sortie du ventilateur.	1 017,50 \$	1 017,50 \$	2020-11-25	Recommandé 2021-01-13			
2020-11-12	2020-11-13		DC-M08			Modifier le réseau de drainage sanitaire et pluvial tel qu'indiqué sur l'extrait 1/4 et 2/4 au RDC et Étage du plan M201. Modifier le raccordement des deux tuyaux d'alimentation eau chaude et eau froide du local 112 à partir des tuyaux principaux du local des vestiaires hommes (106) diamètre 1/2" sur le plan M-202. Modifier le raccordement des cabinets de chauffage au RDC et Étage tel qu'indiqué dans l'extrait 3/4 et 4/4 du RDC et Étage du M301.	3 127,70 \$	3 127,70 \$	2020-12-09	Recommandé 2020-12-10			
2020-12-08	2020-12-16		DC-M08r1			Modifier le réseau de drainage sanitaire et pluvial tel qu'indiqué sur l'extrait 1/4 et 2/4 au RDC et Étage du plan M201. Modifier le raccordement des deux tuyaux d'alimentation eau chaude et eau froide du local 112 à partir des tuyaux principaux du local des vestiaires hommes (106) diamètre 1/2" sur le plan M-202. Modifier le raccordement des cabinets de chauffage au RDC et Étage tel qu'indiqué dans l'extrait 3/4 et 4/4 du RDC et Étage du M301.	3 974,08 \$	3 974,08 \$	2021-01-04	Recommandé 2021-01-05			
2020-12-11	2020-12-11		DC-M09			Modifier le le diametre d'alimentation en eau froide de la salle de toilette de l'étage plan M-202 de 3/4" en 1"	320,97 \$	320,97 \$	2021-01-04	2021-01-05			
2021-03-17	2021-03-17		DC-M10			Remplacer le chauffe-eau existant par un nouveau de même capacité et une alimentation 240/1/60 tel qu'existant	1 773,86 \$	1 773,86 \$	2021-03-22	Recommandé 2021-03-29			

DEMANDES DE CHANGEMENT

SIGNATURE VILLE

DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1			COMMENTAIRES
MÉCANIQUE															
2021-04-21	2021-04-16		DC-M11			Fournir et installer un nouveau cabiné de chauffage dans le corridor à l'étage juste au dessous de la fenêtre du centre. Modele RVS d'une longueur de 60" (1524mm), hauteur 20" (508mm) et profondeur 6"(157mm) capacité de 3654 btu/h, une valve 3/4" (20mm) et CV de 3.	4 026,75 \$	4 026,75 \$	2021-04-26	Recommandé 2021-04-28					
2021-04-21	2021-04-22		DC-M12			1- Fournir et installer des valves motorisées pour contrôler le chauffage défini au changement M-11. 2- Fournir et installer un thermostat dans le corridor pour contrôler le chauffage défini au changement M-11. 3- Ajouter isolateurs au niveau de la tuyauterie de drainage de l'évier.									
			DC-M13												

DEMANDES DE CHANGEMENT

SIGNATURE VILLE

DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1	DATE SOUMISSION R2	DATE RECOMMANDÉ R2	COMMENTAIRES
ÉLECTRIQUE															
2020-08-19				DC-E01		Alarme-Incendie, Éclairage et service; Alimentation 600V :	11 001,54 \$	11 001,54 \$	2020-09-10	Recommandé 2020-09-11					
2020-09-17				DC-E02		Fournir et installer les dispositifs de sectionnement (intégrant également la boîte de raccordement) requis pour la nouvelle embase 347/600V.	1 767,83 \$	1 767,83 \$	2020-10-22	Recommandé 2020-10-27					
2020-10-26				DC-E03		<ul style="list-style-type: none"> Éclairage : <ul style="list-style-type: none"> Fournir et installer un interrupteur dans le puits d'ascenseur. Fournir et installer un photocell pour contrôler l'éclairage extérieur. Enseignes : <ul style="list-style-type: none"> Fournir et installer des enseignes de sortie LSC avec batterie backup. Dans le nouvel escalier, fournir et installer des projecteurs d'urgence. Services : <ul style="list-style-type: none"> Dans la cuisine, fournir et installer des prises 15-20 et prises de micro-ondes, complètes avec nouvelle dérivation et disjoncteur. Alarme-incendie : <ul style="list-style-type: none"> Au diagramme d'alarme-incendie, l'escalier est n'existe pas. Veuillez créditer le détecteur de fumée. 	2 937,22 \$	2 937,22 \$	2020-11-30	Recommandé 2020-12-02					
2020-12-11	2020-12-16			DC-E04r1		Divers réponses à la QRT #23	2 332,12 \$	2 332,12 \$	2021-01-06	Recommandé 2021-01-07					
2020-01-20	2021-01-20			DC-E05		- Réinstaller le détecteur de chaleur dans la cuisine.	274,01 \$	274,01 \$	2021-01-27	Commenté 2021-02-10		Recommandé 2021-02-17			
2020-01-27	2020-01-27			DC-E06		<ul style="list-style-type: none"> Électricité : <ul style="list-style-type: none"> Fournir et installer un nouvelle alimentation électrique dédiée complète avec disjoncteur par ouvre-porte. Raccorder les ouvre-portes. Fournir et installer les boîtes de sorties pour les boutons activant les ouvre-portes. Fournir et installer des conduits EMT reliant les boîtes de sorties des boutons des ouvre-portes aux ouvre-portes. Suivre les instructions du manufacturier. 	2 799,15 \$	2 799,15 \$	2021-02-10	Commenté 2021-02-10		Recommandé 2021-02-17			
2020-02-17	2020-02-17			DC-E07		Retirer la prise électrique en surface dans la rampe. Intercepter le conduit à la jonction du plafond et installer une boîte de jonction en surface.	142,66 \$	142,66 \$	2021-03-17	Recommandé 2021-03-25					
2020-02-17	2020-02-17			DC-E08		Retirer le luminaire suivant ainsi que le câblage associé jusqu'au luminaire conservé le sous-alimentant (voir photo annexée).	264,83 \$	264,83 \$	2021-03-17	Recommandé 2021-03-25	2021-05-24				
2020-02-18	2020-02-19			DC-E09		<ul style="list-style-type: none"> Électricité : <ul style="list-style-type: none"> Fournir et installer un circuit dédié pour la prise du puits d'ascenseur, pour la prise de la salle mécanique ascenseur et pour la cabine. 	794,24 \$	794,24 \$	2021-03-22	Recommandé 2021-04-01					
2021-05-07	2021-05-07			DC-E10		<ul style="list-style-type: none"> Électricité : <ul style="list-style-type: none"> Ajour de 2 circuits dédiés (dérivation et disjoncteur) tel qu'énoncé à la QRT-31. 	1 272,71 \$	1 272,71 \$	2021-05-12	Recommandé 2021-05-19					
2021-05-11	2021-05-12			DC-E11		<ul style="list-style-type: none"> Électricité : <ul style="list-style-type: none"> Fournir et installer un total de 4 relais adressables dans la salle mécanique ascenseur. (un est déjà contractuel) pour <ul style="list-style-type: none"> Alarme générale. Feu dans la salle mécanique. Feu dans le puits ascenseur Feu devant l'ascenseur au RDC 	1 687,53 \$	1 687,53 \$	2021-05-24						

DEMANDES DE CHANGEMENT

SIGNATURE VILLE

DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1	DATE SOUMISSION R2	DATE RECOMMANDÉ R2	COMMENTAIRES
STRUCTURE															
2020-15-21	2020-06-10				DC-S01	Modification des détails et du niveau de la structure du toit de l'ascenseur.G75	14 014,10 \$		2020-11-04	Révision 2020-11-13					
2020-11-25	2020-11-25				DC-S01r1	Modification des détails et du niveau de la structure du toit de l'ascenseur+ Toit du puit de l'ascenseur en pontage métallique	4 409,37 \$	4 409,37 \$	2020-12-09	Révision 2020-12-10	2020-01-06	Recommandé 2021-01-13			
2020-08-20	2020-08-21				DC-S02	La surface du palier doit être scarifier et un béton autonivellant devra être appliqué afin d'obtenir un fini lisse et uniforme. Une section du palier doit être sciée afin de permettre l'ancrage adéquat de la nouvelle dalle sur sol à la masse de béton conservée. La démolition complète du palier de béton extérieur est annulée dû à la présence d'une masse de béton structurale importante sous la dalle du palier de l'entré.	5 903,67 \$	5 903,67 \$	2020-10-28	Révision 2020-11-25	Révision 2020-12-10		2021-05-24		
2020-09-15	2020-09-15				DC-S03	Rehausser la structure de 127mm	230,00 \$	230,00 \$	2020-10-07	Révision 2020-10-09	2020-10-28	Recommandé 2020-10-28			
2020-09-17	2020-09-24				DC-S04	Afin de réaliser les renforts de solives de bois. Il est nécessaire d'enlever les croix de st-andré existante, et d'en réinstaller de nouvelles, ou des entremises pleines après les travaux réalisés.	1 491,09 \$	1 491,09 \$	2020-10-07	Recommandé 2020-10-09					
2020-09-22	2020-09-23				DC-S05	Étant donné les conditions d'excavation différentes de ce qui était identifié au rapport géotechnique, les travaux suivants sont ou ont été nécessaires: Travaux d'excavation additionnels, Travaux de remblais additionnels, Augmentation des dimensions semelles sous l'escaliers. Le laboratoire géotechnique (ABS) ayant émis ses recommandations, notamment par rapport à la capacité portante à utiliser, l'entrepreneur s'y conformer (Voir en annexe). LE MONTANT SOUMIS PAR L'ENTREPRENEUR INCLUS DES FRAIS DE PROLONGATION DÛ AU DEMANDES DE CHANGEMENT E-01, A-06, S-05. CES FRAIS NE SERONT PAS TRAITÉS DANS CETTE DEMANDE DE CHANGEMENT.	136 072,09 \$	16 652,37 \$	2020-12-09	Révision MLC 2021-03-31 Révision P2A 2021-04-21	2021-05-24				
2020-10-02	2020-10-07				DC-S06	Afin d'éviter la démolition des cloisons en architecture, nous ajoutons deux poutres d'acier pour combler l'ouverture existante de l'escalier.	2 750,00 \$	2 750,00 \$	2020-10-28	Recommandé 2020-10-28					
2020-10-23	2020-10-23				DC-S07	Les seuls coûts additionnels admissibles sont pour les barres d'armature ancrées dans l'existant. - Ajout de détail sur la jonction des murs de fondations avec l'existant.	1 782,82 \$	1 782,82 \$	2020-12-09	Recommandé 2020-12-10					
2020-12-07	2020-12-07				DC-S08	Afin de permettre la réalisation des travaux de mécanique, soit le remplacement du conduit d'évacuation de ventilation, il est nécessaire d'encoche les solives de rives en bois. Afin de permettre ces travaux, l'entrepreneur doit fournir le soutènement temporaire adéquate pour supporter les solives concernées, puis ensuite réaliser les travaux. Les solives touchées doivent être renforcée avec 2 LVL 11-1/4" vissés aux solives existantes, et appuyés aux extrémités aux poutres d'acier.	2 599,32 \$	2 599,32 \$	2020-01-13	Recommandé 2021-01-21					
2021-01-13	2021-01-13				DC-S09	Le mur de fondation existant sur l'axe C.1 n'est ni de la même largeur que ce qui était prévu, ni au même niveau que prévu, soit le niveau du dessus RDC. Ainsi, pour ajuster le niveau et la largeur d'assise du nouveau mur de bois, un muret en béton sera coulé sur le mur existant, voir détail. - De plus, lors de l'installation des ancrages des colonnes, le mur de béton a été endommagé par le percement. Il est nécessaire de ragréer le béton en place.	3 203,26 \$	3 203,26 \$	2021-01-27	Révision 2021-02-17	Réponse GSL 2021-04-06	COMMENTÉ 2021-05-07			
2021-01-26	2021-01-26				DC-S10	Remplacement des deux poutres 4-2x10 au niveau de la structure de l'étage sur l'axe 3 par deux poutres LVL BC-312.	764,20 \$	764,20 \$	2021-03-10	Recommandé 2021-03-17					
2021-03-15	2021-03-15				DC-S11	Les niveaux des solives existantes par rapport aux nouvelles poutelles de toiture n'étant pas tel qu'attendu, Les détails de connexions des nouvelles poutelles à la structure existante ont dus être ajustées. Les détails ajustés sont présentés aux croquis et extraits de plans ci-joint.	6 096,01 \$	6 096,01 \$	2021-05-24						

DEMANDES DE CHANGEMENT

SIGNATURE VILLE

DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1	DATE SOUMISSION R2	DATE RECOMMANDÉ R2	COMMENTAIRES
CIVIL															
2020-06-29					DC-C01	Tous les travaux d'aménagement prévus à l'extérieur de la clôture de chantier, tels que montrés au croquis ci-joint, sont annulés	0,00 \$	0,00 \$							ANNULÉE
2020-08-27	2020-08-28				DC-C02	Modification des pentes de trottoir suite au travaux de la ville.	2 641,32 \$	2 641,32 \$	2020-10-07						

TOTAL DES DEMANDES CHANGEMENT

181 096,15 \$



Hakima AMARI <hakima.amari@montreal.ca>

Re: 0640 prix DC A15, A16 et A18

1 message

Hakima AMARI <hakima.amari@montreal.ca>

11 juin 2021 à 15 h 19

À : Javier Fernandez <fernandez@grplambert.ca>

Cc : Crystian Perez <cperez@grplambert.ca>, Allen DEJEAN <allen.dejean@montreal.ca>, Yannick Deslandes <ydeslandes@p2architectes.qc.ca>, Janine Aguirre <jaguirre@p2architectes.qc.ca>

Bonjour Monsieur Fernandez,

En date du 27 mai, je vous avais donné un délai pour renvoyer vos bordereaux corrigés ou justifiés pour le 1 mai, pour les DC en titre. 10 jours après la fin du délai fixé nous n'avons toujours pas reçu vos soumissions révisées, ni vos justifications. Le contrat prévoit 5 jours pour émettre un avis contestant le prix recommandé avec les justifications requises. Je considère dans ce cas que vous avez renoncé à votre droit de présenter toute demande de compensation à l'égard de ces Directives. (clause 5.1.12.1.3, du CCAG)

Aussi, et pour toutes les autres DC donc une correction ou une justification est demandée, je vous demande de nous soumettre vos prix corrigés ou justifié dans le délai de 5 jours. Au delà de ce dernier, la même clause sera appliquée.

Merci

Hakima Amari

Gestionnaire immobilier

Division Des Ressources Financières et Matérielles

Arrondissement Mercier- Hochelaga-Maisonneuve

6854 Rue Sherbrooke E, Montréal, H1N 1E1

T. (514) 868-8717

Cell: 514 299 1584

hakima.amari@montreal.ca

Le ven. 11 juin 2021, à 09 h 27, Janine Aguirre <jaguirre@p2architectes.qc.ca> a écrit :

Bonjour,

S.v.p. nous soumettre rapidement les prix des DC-A15 et DC-A16 corrigés tel que discuté mercredi lors de notre rencontre.

Il est impératif de finaliser la soumission des prix relativement aux demandes de changements.

Merci et bonne journée,



Janine Aguirre, technologue principale

Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c.

9880, rue Clark, bureau 205, Montréal (Québec) H3L 2R3

Cellulaire: 514. 686.6049 F: 514.481.9899 C: jaguirre@p2architectes.qc.ca

Avis important :

Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c.

continu à assurer le maintien de ses services en mode télétravail.

Nous vous remercions de privilégier les communications par courriel.

De : Hakima AMARI [mailto:hakima.amari@montreal.ca]

Envoyé : 27 mai 2021 08:45

À : Javier Fernandez <fernandez@grplambert.ca>

Cc : Crystian Perez <cperez@grplambert.ca>; Roger Fournier <rfournier@grplambert.ca>; Allen DEJEAN <allen.dejean@montreal.ca>; Yannick Deslandes <ydeslandes@p2architectes.qc.ca>; Janine Aguirre <jaguirre@p2architectes.qc.ca>

Objet : Re: 0640 prix DC A15, A16 et A18

Bonjour Monsieur Fernandez,

Je vous demande de nous ressoumettre les prix corrigés pour ces soumissions au plus tard mardi 1 juin (5 jours), et cela conformément aux conditions du contrat.

merci

Hakima Amari

Gestionnaire immobilier

Division Des Ressources Financières et Matérielles

Arrondissement Mercier- Hochelaga-Maisonneuve

6854 Rue Sherbrooke E, Montréal, H1N 1E1

T. (514) 868-8717

Cell: 514 299 1584

hakima.amari@montreal.ca

Le jeu. 27 mai 2021, à 07 h 00, Janine Aguirre <jaguirre@p2architectes.qc.ca> a écrit :

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint les prix de la DC-A15r1 et DC-A16 commenté.

Le prix de la DC-A18 a été recommandé.

Merci et bonne journée,



Janine Aguirre, technologue principale

Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c.

9880, rue Clark, bureau 205, Montréal (Québec) H3L 2R3

Cellulaire: 514. 686.6049 F: 514.481.9899 C: jaguirre@p2architectes.qc.ca

Avis important :

Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c.

continu à assurer le maintien de ses services en mode télétravail.

Nous vous remercions de privilégier les communications par courriel.

De : Javier Fernandez [mailto:fernandez@grplambert.ca]

Envoyé : 24 mai 2021 21:39

À : Janine Aguirre <jaguirre@p2architectes.qc.ca>; Yannick Deslandes <ydeslandes@p2architectes.qc.ca>

Cc : Crystian Perez <cperez@grplambert.ca>; Roger Fournier <rfournier@grplambert.ca>; Hakima AMARI <hakima.amari@montreal.ca>; Allen DEJEAN <allen.dejean@montreal.ca>

Objet : 0640 prix DC A15, A16 et A18

Bonjour

Vous trouverez ci-joint le prix des directives A15, A16 et A18.

Salutations,

Javier Fernandez, M. Ing.

Chargé de Projets



9475, Rue Meilleur, Suite 401

Montréal, Québec H2N 2C5

T. (514) 271-6363 poste 221 / C. (514) 977-5497 / F. (514) 271-0346

fernandez@grplambert.ca

www.grplambert.ca

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Hakima Amari
Gestionnaire immobilier/Chargée de projet
Ville de Montréal

c. c. Yannick Deslandes Arch- 2PA

Secteur d'affaires : Travaux de construction

Unité requérante : Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Fournisseur : Groupe St-Lambert 9475 rue Meilleur, Suite 401

Montréal (Québec) H3N 2C5







Contrat: 2019-052-P







Projet: Divers travaux d'accessibilité universelle dans le bâtiment, Centre communautaire

Notre-Dame-Des Victoires

ANNEXES

Thème # 3 Fourniture et utilisation des ressources

BÂTIMENT				DATE DE LA SURVEILLANCE			
0640-CENTRE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES				2020-10-14			
PROJET				HEURE			
2019-052-P-ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE				10h30		À 11h35	
ENTREPRENEUR DU PROJET :				GROUPE ST-LAMBERT			
						13 °C	
<p><u>Personnel présent sur le chantier:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 menuisier, Groupe St-Lambert - Roger Fournier, Groupe St-Lambert - Sylvain Rogers, surintendant, Groupe St-Lambert <p><u>États des lieux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelques casiers traînent dans le stationnement depuis le 16 septembre. - De la vieille tuyauterie et des vieux luminaires (entres autres) traînent dans la salle polyvalente. <p><u>Descriptions des travaux de la journée:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La chape de béton à l'intérieur des salles de bain du rez-de-chaussée, ainsi que devant les escaliers du côté ouest du bâtiment, a été coulé hier. - L'installation des nouvelles solives de bois afin de renforcer la structure existante a été complété à côté de l'entrée principale, dans le bureau services des loisirs NDV, ainsi que la cuisine. Du blocage de bois a été installé entre les solives plutôt que des croix St-André. - Le menuisier de Groupe St-Lambert, avec monsieur Fournier, était en train de construire le coffrage pour les fondations de l'ascenseur. Approximativement 5% de ces travaux ont été complétés. Monsieur Fournier prévoit avoir terminé le coffrage pour lundi le 19 octobre. 							
				<p>SURVEILLANT: Allen DeJean</p>			

BÂTIMENT		DATE DE LA SURVEILLANCE				
0640-CENTRE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES		2020-11-13				
PROJET		HEURE				
2019-052-P-ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE		11h25	À 12h25			
ENTREPRENEUR DU PROJET :		GROUPE ST-LAMBERT				
						5 °C
<p><u>Personnel présent sur le chantier:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 menuisiers, Groupe St-Lambert - Roger Fournier, surintendant, Groupe St-Lambert <p><u>États des lieux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des morceaux d'armature traînent autour de la zone d'excavation. - Il y a du béton coulé qui a durci dans le stationnement, suite à la coulée de béton du 28 octobre. - Quelques casiers traînent dans le stationnement depuis le 16 septembre. - De la vieille tuyauterie et des vieux luminaires (entres autres) traînent dans la salle polyvalente. <p><u>Descriptions des travaux de la journée:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les menuisiers de Groupe St-Lambert ont continué à monter le coffrage des murs de fondation. Approximativement 70% de ces travaux ont été complétés. Selon monsieur Fournier, une deuxième équipe était prévue d'arriver en après-midi afin de terminer de monter le coffrage avant la fin de la journée. - La bâche blanche au dessus de la zone d'excavation a été retirée. 						
SURVEILLANT:					Allen DeJean	

Secteur d'affaires : Travaux de construction

Unité requérante : Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Fournisseur : Groupe St-Lambert 9475 rue Meilleur, Suite 401

Montréal (Québec) H3N 2C5







Contrat: 2019-052-P







Projet: Divers travaux d'accessibilité universelle dans le bâtiment, Centre communautaire

Notre-Dame-Des Victoires

ANNEXES

Thème # 4 Organisation et gestion

BÂTIMENT				DATE DE LA SURVEILLANCE			
0640-CENTRE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES				2020-10-07			
PROJET				HEURE			
2019-052-P-ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE				10h15		À 10h55	
ENTREPRENEUR DU PROJET :				GROUPE ST-LAMBERT			
						14 °C	
<p><u>Personnel présent sur le chantier:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 opérateur de pelle avec 1 assistant, E.C.G Inc. Excavation et construction Gélinas - 1 opérateur de foreuse et 1 assistant, Samson et Frères inc. - 3 menuisiers, Groupe St-Lambert - Roger Fournier, Groupe St-Lambert - Sylvain Rogers, surintendant, Groupe St-Lambert <p><u>États des lieux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelques casiers traînent dans le stationnement depuis le 16 septembre. - De la vieille tuyauterie et des vieux luminaires (entres autres) traînent dans la salle polyvalente. <p><u>Descriptions des travaux de la journée:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipe de Samson et Frères inc., ainsi que l'équipe de E.C.G Inc. Excavation et construction Gélinas, étaient présents afin de réaliser les travaux suivants dans la zone d'excavation: Un nouveau manchon en acier d'approximativement 5'-0" en longueur a été soudé au manchon existant du forage d'ascenseur. De plus, le manchon existant a été enfoncé dans le sol approximativement 4'-0" de profondeur supplémentaire. Lors de ma visite, l'équipe de E.C.G Inc. Excavation et construction Gélinas était en train d'excaver au tour du manchon. Un camion de Sanivac était stationné sur la rue Bossuet. Sanivac était présent afin de vider la boue à l'intérieur du manchon. Un surveillant de chantier de ABS était présent afin de diriger les travaux. - Les menuisiers de Groupe St-Lambert étaient en train d'installer les nouvelles solives de bois afin de renforcer la structure existante à côté de l'entrée principale, ainsi que la cuisine. Approximativement 70% de ces travaux ont été complétés à côté de l'entrée principale; environ 95% ont été complétés dans la cuisine. Par contre, les croix St-André n'ont pas été installés. - Le panneau de chantier a été livré et installé. 							
				SURVEILLANT: Allen DeJean			

BÂTIMENT				DATE DE LA SURVEILLANCE			
0640-CENTRE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES				2020-10-14			
PROJET				HEURE			
2019-052-P-ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE				10h30		À 11h35	
ENTREPRENEUR DU PROJET :				GROUPE ST-LAMBERT			
						13 °C	
<p><u>Personnel présent sur le chantier:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 menuisier, Groupe St-Lambert - Roger Fournier, Groupe St-Lambert - Sylvain Rogers, surintendant, Groupe St-Lambert <p><u>États des lieux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelques casiers traînent dans le stationnement depuis le 16 septembre. - De la vieille tuyauterie et des vieux luminaires (entres autres) traînent dans la salle polyvalente. <p><u>Descriptions des travaux de la journée:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La chape de béton à l'intérieur des salles de bain du rez-de-chaussée, ainsi que devant les escaliers du côté ouest du bâtiment, a été coulé hier. - L'installation des nouvelles solives de bois afin de renforcer la structure existante a été complété à côté de l'entrée principale, dans le bureau services des loisirs NDV, ainsi que la cuisine. Du blocage de bois a été installé entre les solives plutôt que des croix St-André. - Le menuisier de Groupe St-Lambert, avec monsieur Fournier, était en train de construire le coffrage pour les fondations de l'ascenseur. Approximativement 5% de ces travaux ont été complétés. Monsieur Fournier prévoit avoir terminé le coffrage pour lundi le 19 octobre. 							
				SURVEILLANT: Allen DeJean			

Problèmes Rencontrés:

- D'après l'échéancier envoyé par Monsieur Fernandez le 7 octobre, il était prévu d'avoir terminé le coffrage demain (le 15 octobre) et de commencer l'armature le 16 octobre. Toutefois, selon Monsieur Fournier, le coffrage sera terminé le 19 octobre, donc tous les travaux en lien avec les fondations seront décalés en conséquence.
- La chape de béton a été coulée avant que le tuyau brisé du calorifère dans la salle de bain des hommes soit réparé. Il sera donc nécessaire de percer la chape lors de la réparation du tuyau.

Visites par les professionnels/inspecteurs/chargés de projet/etc.:

- Janine Aguirre, technologue principale, Parizeau Pawulski architectes

Événements à venir (selon le courriel à M. Rogers du 7 octobre):

Chapes de béton RDC – 13/10
Travaux de coffrage des semelles – 14 & 15/10
Travaux électriques dans le local mécanique 347/600V – 15/10
Menuiserie murs divisions du RDC – 15 & 16/10

- Prochaine réunion de chantier le mercredi 21 octobre à 13h30 par vidéoconférence.

Documents reçus, transmis et en attentes

- Se référer aux comptes rendus des réunions de chantier.

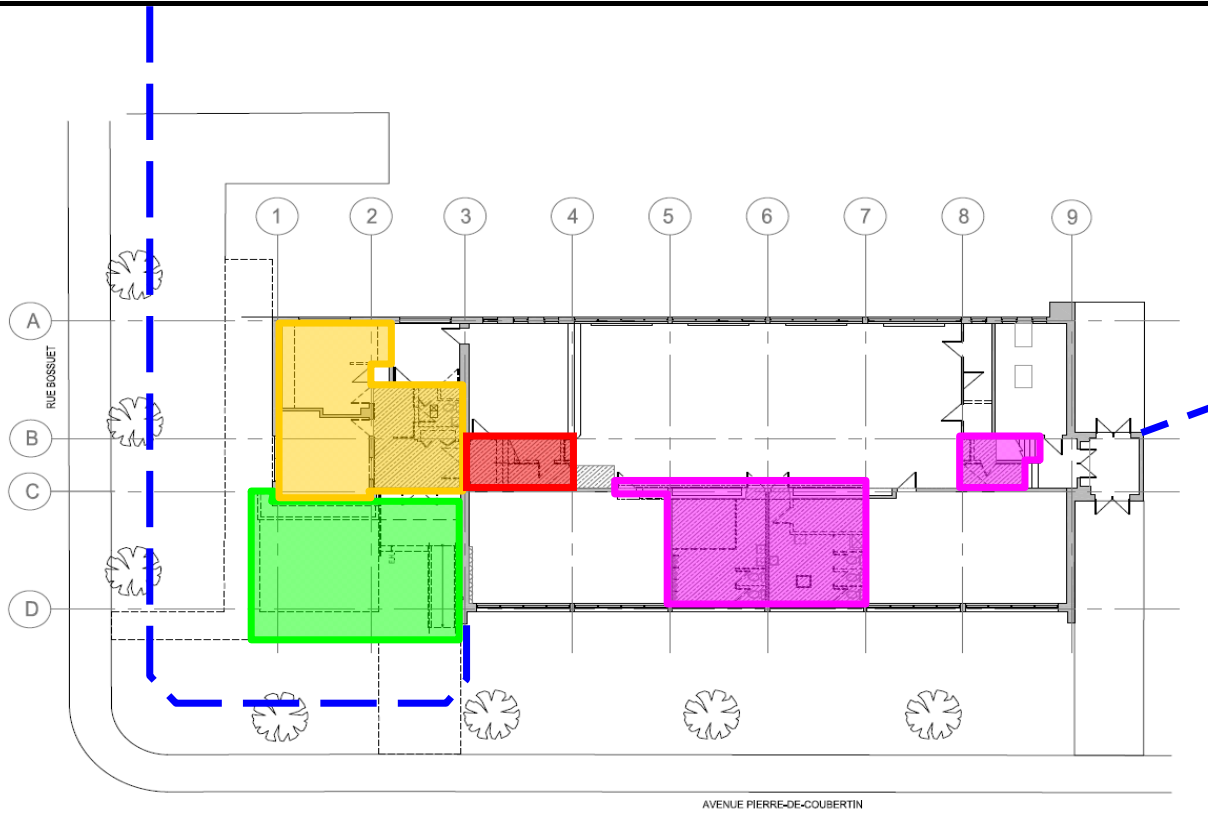
SURVEILLANT: Allen DeJean

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION
 <p data-bbox="162 640 584 672">Oct 14, 2020, 10:33 AM</p>	<p data-bbox="815 430 1461 525">Vue d'ensemble du centre Notre-Dame-des-Victoires, à l'intersection de l'avenue Pierre-de Coubertin et de la rue Bossuet.</p>
 <p data-bbox="162 1060 584 1092">Oct 14, 2020, 11:27-AM</p>	<p data-bbox="815 871 1461 934">Vue d'ensemble de la zone d'excavation, avec le manchon autour de la forage pour l'ascenseur.</p>
 <p data-bbox="162 1480 584 1512">Oct 14, 2020, 10:52 AM</p>	<p data-bbox="815 1291 1461 1354">La chape de béton dans les salles de bain au rez-de-chaussée.</p>
 <p data-bbox="162 1900 584 1932">Oct 14, 2020, 10:51 AM</p>	<p data-bbox="815 1711 1461 1774">La chape de béton devant les escaliers du côté ouest du bâtiment.</p>

PHOTOGRAPHIE	DESCRIPTION
 <p data-bbox="162 630 592 672">Oct 14, 2020, 10:53 AM</p>	<p data-bbox="812 441 1445 504">La chape de béton autour du tuyau brisé du calorifère dans la salle de bain des hommes.</p>
 <p data-bbox="308 1071 544 1102">Oct 14, 2020, 10:56 AM</p>	<p data-bbox="812 861 1429 924">Blocage de bois installé dans le bureau services des loisirs NDV.</p>
 <p data-bbox="162 1480 592 1522">Oct 14, 2020, 10:58 AM</p>	<p data-bbox="812 1302 1388 1333">Détail du blocage de bois installé dans la cuisine.</p>
 <p data-bbox="162 1900 592 1942">Oct 14, 2020, 11:04 AM</p>	<p data-bbox="812 1722 1445 1753">Début du coffrage pour les fondations de l'ascenseur.</p>

PLAN DES TRAVAUX RÉALISÉS

REZ-DE-CHAUSSÉE



Légende



EXCAVATION



DÉMOLITION



CLÔTURE DE CHANTIER



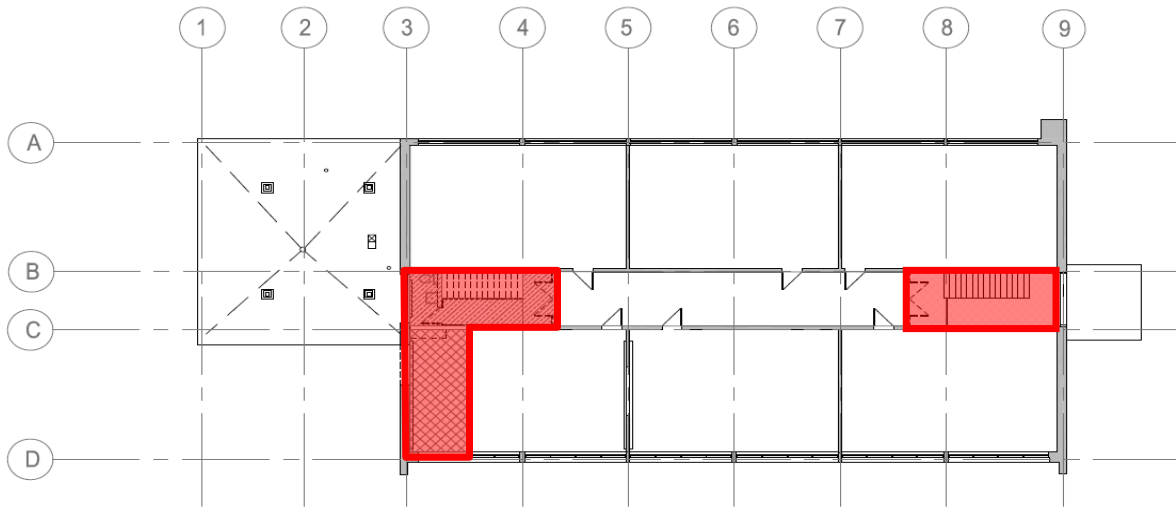
RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE



CHAPE DE BÉTON

PLAN DES TRAVAUX RÉALISÉS

ÉTAGE



Légende



EXCAVATION



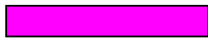
DÉMOLITION



CLÔTURE DE CHANTIER



RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE



CHAPE DE BÉTON

Secteur d'affaires : Travaux de construction

Unité requérante : Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Fournisseur : Groupe St-Lambert 9475 rue Meilleur, Suite 401

Montréal (Québec) H3N 2C5

Contrat: 2019-052-P

Projet: Divers travaux d'accessibilité universelle dans le bâtiment, Centre communautaire

Notre-Dame-Des Victoires

ANNEXES

Thème # 6 Santé et sécurité

ANNEXE A – SUIVI DES MATIÈRES

REGISTRE DE SUIVI DES MATIÈRES

Entrepreneur général : Le Groupe St-Lambert
 Nom du responsable : Javier Fernandez
 Adresse : 9475 rue Meilleur, bureau 401, Montréal, H2N 2C5
 Téléphone : 514-977-5497
 Date (AAAA-MM-JJ) : 2020-02-17
 Photos joints au rapport :

REGISTRE

DATE DE LEVÉE (AAAA-MM-JJ)	COMPAGNIE DE TRANSPORT	TYPE DE MATIÈRE	POIDS (KG)	R = RECYCLAGE V=VALORISATION E=ENFOUISSEMENT	DESTINATION	BONS DE PESÉE / FACTURES JOINTS	LETTRE D'AUTHENTIFICATION JOINTE
2020-09-04	Multi-Recyclage	Matériaux Secs	7350	R	Multi-Recyclage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2020-09-29	Multi-Recyclage	Matériaux Secs	3570	R	Multi-Recyclage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2020-11-30	Multi-Recyclage	Matériaux Secs	6710	R	Multi-Recyclage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2021-01-12	Multi-Recyclage	Matériaux Secs	6730	R	Multi-Récyclage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LE SEUL FOURNI.

FIN

Tableau de suivi des délai de soumission des directives de changement

Note: partiel du 19-mai 2021

DEMANDES DE CHANGEMENT															SIGNATURE VILLE	
DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ OU RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1	DATE SOUMISSION R2	DATE RECOMMANDÉ R2		COMMENTAIRES
ARCHITECTURE																
2020-05-28	2020-06-10	DC-A01				Abaisser le niveau du toit du puit de l'ascenseur au même niveau que le toit de l'agrandissement * Modification de la hauteur de la cabine de l'ascenseur. * Abaisser le niveau du parapet de la façade avant (niv.17715) au même niveau que le parapet existant adjacent (niv. 17305) * Remplacement du drain standard par un drain à débit contrôlé (Voir plan A-906 en architecture et DC-M01 de l'ingénieur en méc.) * Ajout d'une gargouille, gouttière et descente de gouttière sur la nouvelle façade arrière donnant sur le stationnement. * Modification de la structure du toit du puit de l'ascenseur. * Modification des détails de toiture de la page A-906 & A907										
2020-09-15	2020-09-16	DC-A01r1				Abaisser le niveau du toit du puit de l'ascenseur au même niveau que le toit de l'agrandissement. * Modification de la hauteur de la cabine de l'ascenseur. * Abaisser le niveau du parapet de la façade avant (niv.17715) au même niveau que le parapet existant adjacent (niv. 17305) * Remplacement du drain standard par un drain à débit contrôlé (Voir plan A-906 en architecture et DC-M01 de l'ing. en méc.) * Ajout d'une gargouille, gouttière et descente de gouttière sur la nouvelle façade arrière donnant sur le stationnement. * Modification de la structure du toit du puit de l'ascenseur. * Modification des détails de toiture de la page A-906 & A907 * Modification de la hauteur du toit afin d'avoir 3660mm de hauteur libre entre le plancher du 2e étage et le plafond du puit de l'ascenseur. * Modification de la hauteur du mur rideau MR1 et MR2. * Modification de la hauteur des panneaux métalliques du mur arrière de l'agrandissement.	2 934,80 \$	2 934,80 \$	2020-11-04	Révision 2020-11-18	2021-01-27	Révision 2021-02-24		Recommandé 2021-04-21		
2020-06-15	2020-06-17	DC-A02				Annulation des travaux suivant: déménagement de mobilier, démolition et construction de cloison entre 202 et 204, réinstallation des tableaux.	-1 294,24 \$	-1 294,24 \$	2020-09-10	Révision 2020-11-27	2020-11-30	Recommandé 2020-12-15				
2020-08-05	2020-08-05	DC-A03				Démolir la retombée de plafond de gypse dans le local 102 (Cuisine)	329,48 \$	329,48 \$	2020-09-04	Recommandé 2020-09-09						
2020-08-25	2020-08-28	DC-A04				Nouveau contreplaqué de plancher dans le local 202. Renforcemen du mur entre le local 101 et le hall	4 014,26 \$	4 014,26 \$	2020-10-21	Révision 2020-11-03	2020-11-18	Recommandé 2020-11-27				
2020-09-11	2020-09-16	DC-A05				Casiers à déplacer, cloison de composition atypique à démolir, modification de barillet sur deux portes existantes, démolition de la céramique non prévu aux plans dans la toilette employés existante,	2 397,05 \$	2 397,05 \$	2020-10-07	Révision 2020-10-19	2020-11-18	Recommandé 2020-11-27				
2020-09-10	2020-09-10	DC-A06				Modification de l'ascenseur	4 933,50 \$	4 933,50 \$	2020-09-15	Recommandé 2020-09-16						
2020-10-16	2020-10-21	DC-A07				Enlever le barillet existant de la porte 114 et 115 (voir plan ci-joint). Fournir et installer un nouveau barillet Abloy Protect 2.	756,22 \$	756,22 \$	2020-11-04	Révision 2020-11-10		Recommandé 2020-11-25				
2020-10-23	2020-10-23	DC-A08				Toilette: Murs pourris	17 860,00 \$	17 860,00 \$	2020-11-04	Recommandé 2020-11-09		Révision 2021-04-16				
2020-11-13	2020-11-13	DC-A09				Nouveau butoir -Nouveau crochet - Nouveau gypse cuisine - Nouvelle chape dans le hall - Soufflage rampe intérieure - Isolation des fondation - Plancher 2 étages(casiers existants)										
2020-11-25	2020-12-01	DC-A09r1				Nouveau butoir -Nouveau crochet - Nouveau gypse cuisine - Nouvelle chape dans le hall - Soufflage rampe intérieure - Isolation des fondation - Plancher 2 étages(casiers existants)	13 278,05 \$	13 278,05 \$	2021-03-03	Révision 2021-03-15	2021-04-21					
2010-11-25	2020-11-26	DC-A10				Colmater le trou sur le mur extérieur de la sortie d'eau enlevée dans la DC-M05r1 Remplir de mortier de l'extérieur et d'uréthane de l'intérieur.	275,38 \$	275,38 \$	2021-01-06	Recommandé 2021-01-20						

DEMANDES DE CHANGEMENT

DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ OU RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1	COMMENTAIRES	SIGNATURE VILLE	
ARCHITECTURE															
2020-12-01	2021-01-06	DC-A11				Nouvelle ouverture pour nouveaux capotins Enlever suffisamment de brique et de bloc de béton existant pour les ouvertures des nouveaux capotins spécifiés dans la DC-M07. Conserver la brique existante pour remplir l'ouverture des capotins existants. Installer les nouveaux capotins et sceller le pourtour. Colmater ouverture des capotins existants Enlever le capotin existant Remplir l'ouverture d'isolant de fibre de verre Refermer l'ouverture avec une tôle d'acier galvanisé cal.24 Installer la brique récupérée de la nouvelle ouverture	2 906,50 \$	2 906,50 \$	2021-01-27	Révision 2021-02-25	2021-03-03	Révision 2021-03-10	2021-04-06	Recommandé 2021-05-05	
2021-01-05	2021-01-08	DC-A12				Fournir et installer un nouvel isolant de laine et un pare-vapeur au plafond du hall et rangement du rez-de-chaussée.	3 639,82 \$	3 639,82 \$	2021-03-03	Révision 2021-03-10	2021-04-06				
2021-01-01	2021-01-20	DC-A13				Cuisine 102 Fournir et installer de nouvelles tuiles de vinyle de Tarkett modèle VCT, couleur 1824 Sand Castle.	1 226,73 \$	1 226,73 \$	2021-02-10	Révision 2021-02-17	2021-03-03	Recommandé 2021-03-15			
2021-01-25	2021-02-01	DC-A14				Toilette des hommes(Local 106) Fournir et installer une nouvelle trappe de plancher modèle PPA-RE de Cendrex. Toilette (Local 207) Fournir et installer de l'isolant en laine dans les deux nouvelles cloisons de la toilette.	2 332,97 \$	2 332,97 \$	2021-02-10						
2021-02-17	2021-02-25	DC-A15				1- Local 105 et 202: Construire un nouveau soufflage de gypse type X 16mm et colombage de bois pour cacher les éléments de plomberie. 2- Salle commune: Peindre le grand mur où se trouve les fenêtres. Procédez aux travaux en suivant les spécifications du prescriptions spéciales 09-911 (Peinture dans le cas de rénovation de bâtiment) Couleur : 6096-54 Régime de banane de SICO. Sabler la tablette de bois des fenêtres et peindre tel que la couleur existante (gris foncé). 3-Gypse extérieur: Remplacer le gypse Type X prévu du côté extérieur dans les nouveaux murs extérieurs de l'agrandissement par un gypse extérieur constitué d'un noyau traité, résistant à l'eau et recouvert de mats de fibre de verre conforme à la norme ASTM C1177 / C1177M. 4-Ragréage au plafond de la salle commune: Ragréer la section de plafond au-dessus de la rampe. Ragréer tel que le plafond existant. 5- Cuisine: Peindre la porte du dépôt. Procédez aux travaux en suivant les spécification du fascicule des prescriptions spéciales 09-911 (Peinture dans le cas de rénovation de bâtiment) Couleur : "gris foncé" tel que les portes existantes dans le bâtiment.									
2021-03-31	2021-04-07	DC-A15r1				1- Local 105 et 202: Construire un nouveau soufflage de gypse type X 16mm et colombage de bois pour cacher les éléments de plomberie. 2- Salle commune: Peindre le grand mur où se trouve les fenêtres. Procédez aux travaux en suivant les spécifications du prescriptions spéciales 09-911 (Peinture dans le cas de rénovation de bâtiment) Couleur : 6096-54 Régime de banane de SICO. Sabler la tablette de bois des fenêtres et peindre tel que la couleur existante (gris foncé). 3-Gypse extérieur: Remplacer le gypse Type X prévu du côté extérieur dans les nouveaux murs extérieurs de l'agrandissement par un gypse extérieur constitué d'un noyau traité, résistant à l'eau et recouvert de mats de fibre de verre conforme à la norme ASTM C1177 / C1177M. 4-Ragréage au plafond de la salle commune: Ragréer la section de plafond au-dessus de la rampe. Ragréer tel que le plafond existant. 5- Cuisine: Peindre la porte du dépôt. Procédez aux travaux en suivant les spécification du fascicule des prescriptions spéciales 09-911 (Peinture dans le cas de rénovation de bâtiment) Couleur : "gris foncé" tel que les portes existantes dans le bâtiment.	8 970,52 \$	8 970,52 \$	2021-05-24						
2021-03-25	2021-04-01	DC-A16				1- Toilette 207 a) Effectuer les travaux tel qu'indiqué dans le croquis EX01 ci-joint pour la jonction entre la cloison de la toilette 207 et la fenêtre existante. b) Fournir et installer une pellicule givrée tel que GLACÉ (SH2MAGL) de 3M sur le vitrage de la toilette 207 c) Abaisser le plafond au même niveau que la sortie de ventilation . 2-Corridor 200 Abaisser le plafond de gypse dans le corridor du 2e étage dans le côté existant de façon à cacher le tuyau de drainage. (Voir croquis EX02) 3-Marquise Isoler les profilés "C200" de la marquise du côté intérieur avec de l'uréthane giclé, 50mm d'épaisseur x 1220mm de longueur à partir du mur extérieur. (Voir croquis EX-03) 4- Local d'entretien 208 Remplacer le gypse 16mm type "X" spécifié pour les compositions M5 & S1 où se trouvent la cuve de nettoyage par un gypse type "X" 16mm hydrofuge. (Voir croquis EX-04)	10 483,77 \$	10 483,77 \$	2021-05-24						
2021-04-19	2021-04-19	DC-A17				Local 202 Fournir et installer un store vertical tel que l'existant dans la portion de la fenêtre sans store.	451,27 \$	451,27 \$	2021-04-27	Recommandé 2021-04-28					
2021-05-05	2021-05-06	DC-A18				Local 103 Peindre les 3 murs et le plafond non prévu au contrat. La couleur sera tel que Blanc Igloo de Sico 6184-11. Préparer préalablement les surfaces tel que spécifié dans le devis.	1 032,08 \$	1 032,08 \$	2021-05-24						

DEMANDES DE CHANGEMENT

SIGNATURE VILLE

DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1	COMMENTAIRES
MÉCANIQUE													
2020-05-21	2020-06-10		DC-M01			Modification calcul de rétention d'eau sur le nouveau toit et remplacement du renvoi de toit standard par un renvoi de toit à débit contrôlé fourni par l'architecte est raccordé par le plombier.	0,00 \$	0,00 \$	2020-11-04	Recommandé 2020-11-10			
Produit 2020-05-21 Transmis 2020-07-08	2020-08-03		DC-M02			Modification dans le plan de drainage local 106 avec l'ajout d'un évent sur le drainage des cabinets d'aisance	3 667,22 \$	3 667,22 \$	2020-08-13	Recommandé 2020-08-14			
2020-08-12	2020-08-14		DC-M03			Modification dans le plan de distribution d'eau potable pour la relocalisation du compteur d'eau de la ville de Montréal dans le local 112 et de mettre dans le mur le plus proche du mur extérieur	4 176,24 \$	4 176,24 \$	2020-09-15	Recommandé 2020-09-17			
2020-09-11			DC-M04			Relocaliser des tuyaux	3 522,60 \$	3 522,60 \$					
2020-10-13	2020-10-14		DC-M05			Relocaliser les tuyaux de drainage et tuyau d'eau potable en-dessous de la dalle vis-à-vis du nouveau mur des nouvelles fontaines d'eau. Remplacer la tuyauterie d'eau qui alimente la sortie d'eau extérieure, complet avec son isolant thermique. Remplacer la tuyauterie de chauffage qui alimente le cabinet de chauffage du local 106, complet avec isolation thermique.	5 202,76 \$		2020-10-19	Révision 2020-11-12			
2020-11-12	2020-11-12		DC-M05r1			Relocaliser les tuyaux de drainage et tuyau d'eau potable en-dessous de la dalle vis-à-vis du nouveau mur des nouvelles fontaines d'eau. Remplacer la tuyauterie d'eau qui alimente la sortie d'eau extérieure, complet avec son isolant thermique. Remplacer la tuyauterie de chauffage qui alimente le cabinet de chauffage du local 106, complet avec isolation thermique.	3 767,04 \$	3 767,04 \$	2020-12-02	Recommandé 2020-12-09			
2020-10-29	2020-10-29		DC-M06			Démanteler les cabinets de chauffage des toilettes afin de pouvoir refaire les murs pourris derrière ces cabinets et réinstallés après réparation des murs.	1 396,76 \$	1 396,76 \$	2020-11-04	Révision 2020-12-09	Révision 1 2020-12-09	Recommandé 2020-01-04	
2020-11-10	2020-11-10		DC-M07			Remplacer les deux capotins muraux des sorties d'air des salles de bain avec la dimension la plus large possible équivalente à la sortie du ventilateur.	1 017,50 \$	1 017,50 \$	2020-11-25	Recommandé 2021-01-13			
2020-11-12	2020-11-13		DC-M08			Modifier le réseau de drainage sanitaire et pluvial tel qu'indiqué sur l'extrait 1/4 et 2/4 au RDC et Étage du plan M201. Modifier le raccordement des deux tuyaux d'alimentation eau chaude et eau froide du local 112 à partir des tuyaux principaux du local des vestiaires hommes (106) diamètre 1/2" sur le plan M-202. Modifier le raccordement des cabinets de chauffage au RDC et Étage tel qu'indiqué dans l'extrait 3/4 et 4/4 du RDC et Étage du M301.	3 127,70 \$	3 127,70 \$	2020-12-09	Recommandé 2020-12-10			
2020-12-08	2020-12-16		DC-M08r1			Modifier le réseau de drainage sanitaire et pluvial tel qu'indiqué sur l'extrait 1/4 et 2/4 au RDC et Étage du plan M201. Modifier le raccordement des deux tuyaux d'alimentation eau chaude et eau froide du local 112 à partir des tuyaux principaux du local des vestiaires hommes (106) diamètre 1/2" sur le plan M-202. Modifier le raccordement des cabinets de chauffage au RDC et Étage tel qu'indiqué dans l'extrait 3/4 et 4/4 du RDC et Étage du M301.	3 974,08 \$	3 974,08 \$	2021-01-04	Recommandé 2021-01-05			
2020-12-11	2020-12-11		DC-M09			Modifier le le diamètre d'alimentation en eau froide de la salle de toilette de l'étage plan M-202 de 3/4" en 1"	320,97 \$	320,97 \$	2021-01-04	2021-01-05			
2021-03-17	2021-03-17		DC-M10			Remplacer le chauffe-eau existant par un nouveau de même capacité et une alimentation 240/1/60 tel qu'existant	1 773,86 \$	1 773,86 \$	2021-03-22	Recommandé 2021-03-29			

DEMANDES DE CHANGEMENT

SIGNATURE VILLE

DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1			COMMENTAIRES
MÉCANIQUE															
2021-04-21	2021-04-16		DC-M11			Fournir et installer un nouveau cabiné de chauffage dans le corridor à l'étage juste au dessous de la fenêtre du centre. Modele RVS d'une longueur de 60" (1524mm), hauteur 20" (508mm) et profondeur 6"(157mm) capacité de 3654 btu/h, une valve 3/4" (20mm) et CV de 3.	4 026,75 \$	4 026,75 \$	2021-04-26	Recommandé 2021-04-28					
2021-04-21	2021-04-22		DC-M12			1- Fournir et installer des valves motorisées pour contrôler le chauffage défini au changement M-11. 2- Fournir et installer un thermostat dans le corridor pour contrôler le chauffage défini au changement M-11. 3- Ajouter isolateurs au niveau de la tuyauterie de drainage de l'évier.									
			DC-M13												

DEMANDES DE CHANGEMENT

SIGNATURE VILLE

DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1	DATE SOUMISSION R2	DATE RECOMMANDÉ R2	COMMENTAIRES
ÉLECTRIQUE															
2020-08-19				DC-E01		Alarme-Incendie, Éclairage et service; Alimentation 600V :	11 001,54 \$	11 001,54 \$	2020-09-10	Recommandé 2020-09-11					
2020-09-17				DC-E02		Fournir et installer les dispositifs de sectionnement (intégrant également la boîte de raccordement) requis pour la nouvelle embase 347/600V.	1 767,83 \$	1 767,83 \$	2020-10-22	Recommandé 2020-10-27					
2020-10-26				DC-E03		<ul style="list-style-type: none"> Éclairage : <ul style="list-style-type: none"> Fournir et installer un interrupteur dans le puits d'ascenseur. Fournir et installer un photocell pour contrôler l'éclairage extérieur. Enseignes : <ul style="list-style-type: none"> Fournir et installer des enseignes de sortie LSC avec batterie backup. Dans le nouvel escalier, fournir et installer des projecteurs d'urgence. Services : <ul style="list-style-type: none"> Dans la cuisine, fournir et installer des prises 15-20 et prises de micro-ondes, complètes avec nouvelle dérivation et disjoncteur. Alarme-incendie : <ul style="list-style-type: none"> Au diagramme d'alarme-incendie, l'escalier est n'existe pas. Veuillez créditer le détecteur de fumée. 	2 937,22 \$	2 937,22 \$	2020-11-30	Recommandé 2020-12-02					
2020-12-11	2020-12-16			DC-E04r1		Divers réponses à la QRT #23	2 332,12 \$	2 332,12 \$	2021-01-06	Recommandé 2021-01-07					
2020-01-20	2021-01-20			DC-E05		- Réinstaller le détecteur de chaleur dans la cuisine.	274,01 \$	274,01 \$	2021-01-27	Commenté 2021-02-10		Recommandé 2021-02-17			
2020-01-27	2020-01-27			DC-E06		<ul style="list-style-type: none"> Électricité : <ul style="list-style-type: none"> Fournir et installer un nouvelle alimentation électrique dédiée complète avec disjoncteur par ouvre-porte. Raccorder les ouvre-portes. Fournir et installer les boîtes de sorties pour les boutons activant les ouvre-portes. Fournir et installer des conduits EMT reliant les boîtes de sorties des boutons des ouvre-portes aux ouvre-portes. Suivre les instructions du manufacturier. 	2 799,15 \$	2 799,15 \$	2021-02-10	Commenté 2021-02-10		Recommandé 2021-02-17			
2020-02-17	2020-02-17			DC-E07		Retirer la prise électrique en surface dans la rampe. Interceptor le conduit à la jonction du plafond et installer une boîte de jonction en surface.	142,66 \$	142,66 \$	2021-03-17	Recommandé 2021-03-25					
2020-02-17	2020-02-17			DC-E08		Retirer le luminaire suivant ainsi que le câblage associé jusqu'au luminaire conservé le sous-alimentant (voir photo annexée).	264,83 \$	264,83 \$	2021-03-17	Recommandé 2021-03-25	2021-05-24				
2020-02-18	2020-02-19			DC-E09		<ul style="list-style-type: none"> Électricité : <ul style="list-style-type: none"> Fournir et installer un circuit dédié pour la prise du puits d'ascenseur, pour la prise de la salle mécanique ascenseur et pour la cabine. 	794,24 \$	794,24 \$	2021-03-22	Recommandé 2021-04-01					
2021-05-07	2021-05-07			DC-E10		<ul style="list-style-type: none"> Électricité : <ul style="list-style-type: none"> Ajour de 2 circuits dédiés (dérivation et disjoncteur) tel qu'énoncé à la QRT-31. 	1 272,71 \$	1 272,71 \$	2021-05-12	Recommandé 2021-05-19					
2021-05-11	2021-05-12			DC-E11		<ul style="list-style-type: none"> Électricité : <ul style="list-style-type: none"> Fournir et installer un total de 4 relais adressables dans la salle mécanique ascenseur. (un est déjà contractuel) pour <ul style="list-style-type: none"> Alarme générale. Feu dans la salle mécanique. Feu dans le puits ascenseur Feu devant l'ascenseur au RDC 	1 687,53 \$	1 687,53 \$	2021-05-24						

DEMANDES DE CHANGEMENT

SIGNATURE VILLE

DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1	DATE SOUMISSION R2	DATE RECOMMANDÉ R2	COMMENTAIRES
STRUCTURE															
2020-15-21	2020-06-10				DC-S01	Modification des détails et du niveau de la structure du toit de l'ascenseur.G75	14 014,10 \$		2020-11-04	Révision 2020-11-13					
2020-11-25	2020-11-25				DC-S01r1	Modification des détails et du niveau de la structure du toit de l'ascenseur+ Toit du puit de l'ascenseur en pontage métallique	4 409,37 \$	4 409,37 \$	2020-12-09	Révision 2020-12-10	2020-01-06	Recommandé 2021-01-13			
2020-08-20	2020-08-21				DC-S02	La surface du palier doit être scarifier et un béton autonivellant devra être appliqué afin d'obtenir un fini lisse et uniforme. Une section du palier doit être sciée afin de permettre l'ancrage adéquat de la nouvelle dalle sur sol à la masse de béton conservée. La démolition complète du palier de béton extérieur est annulée dû à la présence d'une masse de béton structurale importante sous la dalle du palier de l'entrée.	5 903,67 \$	5 903,67 \$	2020-10-28	Révision 2020-11-25	Révision 2020-12-10		2021-05-24		
2020-09-15	2020-09-15				DC-S03	Rehausser la structure de 127mm	230,00 \$	230,00 \$	2020-10-07	Révision 2020-10-09	2020-10-28	Recommandé 2020-10-28			
2020-09-17	2020-09-24				DC-S04	Afin de réaliser les renforts de solives de bois. Il est nécessaire d'enlever les croix de st-andré existante, et d'en réinstaller de nouvelles, ou des entremises pleines après les travaux réalisés.	1 491,09 \$	1 491,09 \$	2020-10-07	Recommandé 2020-10-09					
2020-09-22	2020-09-23				DC-S05	Étant donné les conditions d'excavation différentes de ce qui était identifié au rapport géotechnique, les travaux suivants sont ou ont été nécessaires: Travaux d'excavation additionnels, Travaux de remblais additionnels, Augmentation des dimensions semelles sous l'escalier. Le laboratoire géotechnique (ABS) ayant émis ses recommandations, notamment par rapport à la capacité portante à utiliser, l'entrepreneur s'y conformer (Voir en annexe). LE MONTANT SOUMIS PAR L'ENTREPRENEUR INCLUS DES FRAIS DE PROLONGATION DÛ AU DEMANDES DE CHANGEMENT E-01, A-06, S-05. CES FRAIS NE SERONT PAS TRAITÉS DANS CETTE DEMANDE DE CHANGEMENT.	136 072,09 \$	16 652,37 \$	2020-12-09	Révision MLC 2021-03-31 Révision P2A 2021-04-21	2021-05-24				
2020-10-02	2020-10-07				DC-S06	Afin d'éviter la démolition des cloisons en architecture, nous ajoutons deux poutres d'acier pour combler l'ouverture existante de l'escalier.	2 750,00 \$	2 750,00 \$	2020-10-28	Recommandé 2020-10-28					
2020-10-23	2020-10-23				DC-S07	Les seuls coûts additionnels admissibles sont pour les barres d'armature ancrées dans l'existant. - Ajout de détail sur la jonction des murs de fondations avec l'existant.	1 782,82 \$	1 782,82 \$	2020-12-09	Recommandé 2020-12-10					
2020-12-07	2020-12-07				DC-S08	Afin de permettre la réalisation des travaux de mécanique, soit le remplacement du conduit d'évacuation de ventilation, il est nécessaire d'encoche les solives de rives en bois. Afin de permettre ces travaux, l'entrepreneur doit fournir le soutènement temporaire adéquate pour supporter les solives concernées, puis ensuite réaliser les travaux. Les solives touchées doivent être renforcée avec 2 LVL 11-1/4" vissés aux solives existantes, et appuyés aux extrémités aux poutres d'acier.	2 599,32 \$	2 599,32 \$	2020-01-13	Recommandé 2021-01-21					
2021-01-13	2021-01-13				DC-S09	Le mur de fondation existant sur l'axe C.1 n'est ni de la même largeur que ce qui était prévu, ni au même niveau que prévu, soit le niveau du dessus RDC. Ainsi, pour ajuster le niveau et la largeur d'assise du nouveau mur de bois, un muret en béton sera coulé sur le mur existant, voir détail. - De plus, lors de l'installation des ancrages des colonnes, le mur de béton a été endommagé par le percement. Il est nécessaire de ragréer le béton en place.	3 203,26 \$	3 203,26 \$	2021-01-27	Révision 2021-02-17	Réponse GSL 2021-04-06	COMMENTÉ 2021-05-07			
2021-01-26	2021-01-26				DC-S10	Remplacement des deux poutres 4-2x10 au niveau de la structure de l'étage sur l'axe 3 par deux poutres LVL BC-312.	764,20 \$	764,20 \$	2021-03-10	Recommandé 2021-03-17					
2021-03-15	2021-03-15				DC-S11	Les niveaux des solives existantes par rapport aux nouvelles poutelles de toiture n'étant pas tel qu'attendu, Les détails de connexions des nouvelles poutelles à la structure existante ont dus être ajustées. Les détails ajustés sont présentés aux croquis et extraits de plans ci-joint.	6 096,01 \$	6 096,01 \$	2021-05-24						

DEMANDES DE CHANGEMENT

SIGNATURE VILLE

DATE	DATE TRANSMIS À GSL	ARCH.	ING. ME	ING. ELEC	ING. St.Cv.	DESCRIPTION	MONTANT SOUMIS	MONTANT À RECOMMANDER	DATE SOUMISSION	DATE RECOMMANDÉ RÉVISÉ	DATE SOUMISSION R1	DATE RECOMMANDÉ R1	DATE SOUMISSION R2	DATE RECOMMANDÉ R2	COMMENTAIRES
CIVIL															
2020-06-29					DC-C01	Tous les travaux d'aménagement prévus à l'extérieur de la clôture de chantier, tels que montrés au croquis ci-joint, sont annulés	0,00 \$	0,00 \$							ANNULÉE
2020-08-27	2020-08-28				DC-C02	Modification des pentes de trottoir suite au travaux de la ville.	2 641,32 \$	2 641,32 \$	2020-10-07						

TOTAL DES DEMANDES CHANGEMENT

181 096,15 \$

Secteur d'affaires : Travaux de construction

Unité requérante : Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Fournisseur : Groupe St-Lambert 9475 rue Meilleur, Suite 401

Montréal (Québec) H3N 2C5







Contrat: 2019-052-P

Projet: Divers travaux d'accessibilité universelle dans le bâtiment, Centre communautaire

Notre-Dame-Des Victoires

ANNEXES

Thème # 6 Santé et sécurité

BÂTIMENT				DATE DE LA SURVEILLANCE			
0640-CENTRE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES				2020-08-05			
PROJET				HEURE			
2019-052-P-ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE				12h35		À 14h30	
ENTREPRENEUR DU PROJET :				GROUPE ST-LAMBERT			
						23 °C	
<p><u>Personnel présent sur le chantier:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 manoeuvres en démolition, Nettoyage et Décontamination Cryotechnic inc. - Sylvain Rogers, surintendant, Groupe St-Lambert <p><u>États des lieux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a aucune signalisation de santé et de sécurité d'affichée sur la clôture de chantier, ni à l'entrée du côté ouest du bâtiment. - Le permis de construction n'a pas été affiché. - Il n'y a pas de produits pour se désinfecter les mains à la station COVID-19. - De la vieille tuyauterie et des vieux luminaires (entres autres) traînent dans la salle polyvalente. <p><u>Descriptions des travaux de la journée:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les manoeuvres en démolition de Nettoyage et Décontamination Cryotechnic inc. ont complété la démolition du parement en brique de la façade de l'entrée principale. De plus, la marquise a été démolie, à l'exception de la structure en acier. - Les manoeuvres ont continué la démolition de la chape de béton à l'intérieur des salles de bains du rez-de-chaussée. Approximativement 80% de ces travaux ont été complétés. - Des percements ont été réalisés dans la dalle de béton des salles de bains du rez-de-chaussée, afin de pouvoir passer la tuyauterie. 							
				SURVEILLANT: Allen DeJean			



Sep 4, 2020, 11:37 AM



YAMAHITA

43751
CORTE fuego y ruidos
Corte entre techos entre pisos

AFEE
COL
Corte entre
Corte entre
Corte entre

10oz Vending
life is



MILLER THOMSON
AVOCATS | LAWYERS

MILLER THOMSON SENCRL
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 3700
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5
CANADA

TÉL. 514.875.5210
TÉLÉC. 514.875.4308

MILLERTHOMSON.COM

Le 29 novembre 2021

SOUS TOUTES RÉSERVES

PAR COURRIEL

(daniela.tanase@montreal.ca)

Yann-Julien Chouinard
Ligne directe : 514.871.5445
ychouinard@millerthomson.com

N/Réf. : 0217529.0037

*Division ressources financières, matérielles et
informationnelles*

**Arrondissement de Mercier Hochelaga-
Maisonneuve**
Ville de Montréal

À l'attention de : Daniela Tanase, chef de
division

**Objet : Projet 2019-052-P - Divers travaux d'accessibilité universelle dans le
bâtiment, Centre communautaire Notre-Dame-Des-Victoires**

**Commentaires de 2862-5622 Québec inc. à l'égard du rapport d'évaluation
de rendement insatisfaisant**

Madame,

Tel qu'indiqué le 15 novembre dernier, nous sommes les procureurs de la société 2862-5622 Québec inc. (« **GSL** »), laquelle nous a mandatés afin que nous lui fournissions du soutien dans le cadre de la présentation de ses commentaires à l'égard du rapport d'évaluation de rendement insatisfaisant (le « **Rapport** »).

Le 22 octobre 2021, GSL a été informée que la Ville de Montréal (la « **Ville** ») avait produit un rapport d'évaluation de rendement insatisfaisant au terme du projet 2019-052-P - *Divers travaux d'accessibilité universelle dans le bâtiment, Centre communautaire Notre-Dame-Des-Victoires* (le « **Projet** ») dans lequel une note globale de 54,75 % lui était octroyée.

GSL est d'avis que la note de 54,75 % qui lui a été accordée est le résultat d'une évaluation injuste, arbitraire et infondée de sa prestation. GSL ne prétend pas être parfaite, mais en aucun cas sa performance dans l'exécution du Projet ne justifierait l'attribution d'une note globale inférieure à 70 % et la possibilité de se voir inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans.

Il est manifeste, à la lecture du Rapport, que la majorité des reproches formulés résultent des multiples perturbations rencontrées lors du Projet et pour lesquelles GSL n'est pas responsable. À cet effet, il est consternant que Ville ait omis de mentionner l'Avis de différend (l'« **Avis** ») transmis le 21 septembre 2020 (**Annexe 1**) par GSL.

Au-delà de cette omission, la Ville a reconnu, dans son sommaire décisionnel du 5 juillet 2021 (**Annexe 2**), que GSL a été confrontée à d'importantes perturbations lors du Projet:

«Malgré la grande rigueur dans la gestion du chantier, malheureusement, de nombreux avenants de modification ont dû être émis afin de permettre la réalisation des travaux selon les normes et les règles de l'art. Ces changements sont justifiés par:

- La non-conformité de certains éléments existants par rapport aux plans de construction d'origine. Par exemples, l'emplacement d'éléments structuraux noyés dans les planchers ou les murs, nécessitant l'ajout de composantes pour palier à la portée supplémentaire non considérée par les ingénieurs. Le cas d'une poutre qui devait recevoir une nouvelle dalle;
- La découverte derrière les murs des salles d'eau de composantes moisies et contaminées, qu'il fallait démolir et reconstruire dans des conditions à risque, conformément à la loi sur la CSST;
- La découverte de composantes mécaniques et électriques vétustes et non conformes, enfouies dans les murs et plafonds. Par exemple, le filage électrique en coton, non conforme et non sécuritaire découvert sous les plafonds, dont le remplacement est exigé par le code du bâtiment;
- Des erreurs et omissions commises dans les plans et devis par les professionnels externes.»

(Nos soulignements)

Partant, maintenir une évaluation du rendement insatisfaisant dans un tel contexte consisterait en une faute et la Ville sera tenue responsable de tout préjudice subi par GSL.

Ensuite, GSL juge nécessaire de commenter spécifiquement certaines prétentions avancées dans le Rapport.

THÈME #1 : ASPECT DE LA CONFORMITÉ	
<p>3. Diligence et qualité des corrections des déficiences lors des travaux et après la réception provisoire des travaux</p> <p><i>Protection des panneaux incendies :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ GSL souligne que les photos ont été prises lors des travaux de démolition et en aucun temps ces panneaux n'ont subi quelconque dommage. GSL réfère la Ville à la liste de déficiences qui ne fait état d'aucune correction requise à cet égard. <p><i>Protection des parois d'excavation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ GSL n'a jamais été informée d'une non-conformité concernant les parois d'excavation. Au contraire, il est bien écrit dans le rapport de vérification du fond d'excavation préparé par ABS le 4 septembre 2020 (Annexe 3) que la stabilité des parois était conforme. <p><i>Correction des déficiences :</i></p>	2/10



<p>➤ Nous vous invitons à prendre connaissance des commentaires intégrés au tableau des déficiences (Annexe 4).</p>	
THÈME #2 : RESPECT DES DÉLAIS, ÉCHÉANCIERS ET ASPECTS FINANCIERS	
<p>GSL tient à rappeler que l'évaluation de son rendement concernant le respect des délais, échéanciers et aspects financiers doit être effectuée selon les critères suivants, tel que prévu à l'article 50 du Cahier des clauses administratives spéciales:</p> <p style="padding-left: 40px;">«Évaluation du respect du délai d'exécution des travaux en prenant en considération la date réelle d'achèvement des travaux par rapport à la date originale (ou modifiée) et en tenant compte des conditions indépendantes de la volonté de l'Entrepreneur. L'évaluation se fera également sur le suivi des échéanciers à court terme, la négociation des ordres de changement et la fréquence de mise à jour de l'échéancier global.»</p> <p>Manifestement, la Ville a omis de tenir compte des conditions indépendantes de la volonté de GSL dans le cadre de l'évaluation de son rendement. Cette omission est d'autant plus injustifiée considérant le sommaire décisionnel du 5 juillet 2021.</p> <p>1. Respect du délai prévu pour l'exécution du projet</p> <p>GSL conteste catégoriquement les reproches de la Ville quant au fait qu'elle serait en défaut de respecter le délai prévu pour l'exécution du Projet. Elle ne cherche visiblement qu'à s'affranchir de l'indemnisation qu'elle doit verser pour la prolongation des travaux en raison des multiples changements apportés au Projet et aux conditions imprévisibles rencontrées.</p> <p>À titre d'exemple, au départ, les travaux devaient débuter le 4 mai 2020 et pour être complétés le 30 octobre 2020 selon l'article 10 du Cahier des clauses administratives spéciales. Toutefois, l'ordre de commencer les travaux n'est reçu que le 27 mai 2020 pour un début des travaux au 15 juin 2020 (Annexe 5). Partant, en fonction du délai initial offert à GSL, les travaux ne pouvaient être terminés avant le 12 décembre 2020, mais ce n'est pas tout.</p> <p>Le 10 juin 2020, trois jours ouvrables avant le début des travaux, la Ville émet une directive de changement majeure, la DC-A01 (Annexe 6), qui a pour effet de modifier l'ascenseur, la hauteur de l'agrandissement, la structure du toit du puit de l'ascenseur et les détails de construction de la toiture. Cette directive entraîne l'arrêt des travaux extérieurs de GSL en raison des délais à obtenir l'approbation des dessins d'atelier par JMCI inc. – le consultant de la Ville - rendus nécessaires pour le positionnement du trou à forer (Annexe 7). À titre de rappel, la directive reçue demandait des travaux ne respectant pas les normes en vigueur. Les travaux n'ont pu être repris qu'à compter du 1er septembre 2020 suite à la réception des annotations et des commentaires de JMCI inc. annonçant qu'une autre directive de changement était à venir (Annexe 8).</p> <p>Le 3 septembre 2020, GSL doit à nouveau arrêter ses travaux en raison de conditions de sol différentes que celles annoncées dans les documents de</p>	0/6



soumission. Le rapport de vérification du fond d'excavation préparé par ABS le 4 septembre 2020 (**Annexe 3**) confirme que le sol rencontré ne correspond pas à l'étude géotechnique.

Le 10 septembre 2020, la Ville émet une nouvelle directive de changement pour la construction de l'ascenseur. Le 15 septembre 2020, GSL informe la Ville que des frais de prolongation seront réclamés puisque l'ascenseur ne pourra être reçu avant le 4 janvier 2021 (**Annexe 9**).

Le 18 septembre 2020, la Ville réplique à GSL en transmettant d'un avis de pénalité pour retard dans l'exécution des travaux. Ironiquement, le retard identifié par la Ville concerne les travaux affectés par la directive de changement A01 et les conditions de sol imprévues, soit l'installation de l'ascenseur et les travaux extérieurs.

Le 21 septembre 2020, GSL transmet un Avis de différend concernant l'OC-04 étant donné qu'il n'inclus pas les frais de prolongation occasionnés par les travaux de la DC-A06 (**Annexe 1**). La Ville ne répondra jamais à cet avis.

Ceci étant, les conditions imprévues empêcheront GSL de continuer les travaux de l'agrandissement jusqu'au 7 octobre 2020, puisqu'il lui faudra attendre les recommandations d'une nouvelle étude géotechnique.

Ultimement, les conditions imprévues et les directives de changement DC-A01 et DC-A06 ont entraîné un important retard dans l'exécution des travaux de sorte que GSL a été forcée d'exécuter les travaux extérieurs en conditions hivernales. Cette situation a non seulement retardé la progression des travaux de GSL, mais de plus, lui a occasionné d'importants coûts supplémentaires.

De façon plus globale, GSL a dû composer avec plus de cinquante-huit (58) directives de changement, dont dix-neuf (19) émises en architecture, treize (13) en électricité, douze (12) en mécanique, onze (11) en structure et trois (3) en civil. Sur ces cinquante-huit (58) directives de changement, plus de vingt-huit (28) affectent directement le chemin critique du Projet. Le cumul des délais demandés par GSL dans le cadre des directives de changement témoigne de l'impact subi : ils totalisent plus de 151 jours ouvrables.

Les perturbations rencontrées par GSL en raison des multiples changements apportés aux travaux et des conditions imprévues ont complètement chambouler les travaux de GSL et ont entraîné la prolongation du Projet. Au surplus, au moment d'établir son prix, GSL ignorait que les travaux seraient exécutés dans le contexte de la pandémie mondiale de la COVID-19. D'importants dommages ont ainsi été subis par GSL et devront être compensés par la Ville.

2. Respect des séquences des travaux

3/6

GSL considère particulièrement singulier le reproche de la Ville sur les difficultés à obtenir une planification des travaux et le non-respect des séquences présentées sur les échanciers hebdomadaires.



<p>Les séquences des travaux de GSL ont été entièrement chamboulées en raison des lacunes dans les plans et devis, des conditions hivernales ainsi que des conditions imprévues. Pour rappel, plus de cinquante-huit (58) directives de changement ont été émises dans le cadre du Projet. Pour un Projet devant initialement s'étaler sur 180 jours, il s'agit d'un changement tous les trois (3) jours.</p>	
<p>3. Respect du budget :</p> <p>GSL conteste fermement l'évaluation de son rendement sur la base du respect du budget pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ce critère ne fait pas partie des éléments évalués selon le texte de l'article 50 du Cahier des clauses administratives spéciales. ➤ GSL ignore le budget de la Ville et n'a jamais été avisée d'un impact à cet égard. Il lui était ainsi impossible de respecter ce critère. ➤ Tel qu'indiqué dans le sommaire décisionnel du 5 juillet 2021 (Annexe 2), un défaut de respecter le budget ne découle que des conditions imprévues et des manquements des professionnels engagés par la Ville. En prétendant que le budget n'a pas été respecté du fait de GSL, la Ville tient un double discours. <p>En ce qui concerne la DC-E10 et DC-E14 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DC-E10 :GSL a transmis la QRT-31 le 25 janvier 2021 et la directive n'a été reçue que le 7 mai 2021 (Annexe 10). Il est tout simplement faux de prétendre que les travaux ont été réalisés avant l'émission de la directive. ➤ DC-E14 : Directive émise le 20 octobre 2021, laquelle a été annulée 8 jours après son émission étant donné qu'il s'agissait de travaux relevant de la responsabilité de la Ville (Annexe 11). <p>Finalement, il est inconcevable que la Ville reproche à GSL les honoraires supplémentaires qui ont dû être payés aux professionnels considérant 1) le nombre de changements émis lors du Projet et 2) que la Ville a admis, dans le cadre du sommaire décisionnel du 5 juillet 2021 (Annexe 1), que les coûts supplémentaires du Projet découlaient de conditions imprévues et des erreurs de ses professionnels.</p>	<p>3/6</p>
<p>4. Le délai de présentation des soumissions lors de travaux supplémentaires</p> <p>GSL conteste le pointage attribué à l'égard du délai de présentation des soumissions lors de travaux supplémentaires.</p> <p>Premièrement, la Ville omet de considérer que des directives exécutoires ont été émises faisant en sorte qu'aucun prix n'avait à être soumis, les travaux étant réalisés selon la méthode des «dépenses contrôlées».</p> <p>Deuxièmement, il est curieux de constater que la Ville n'a pas indiqué au sein du</p>	<p>0/6</p>



<p>tableau de suivi des délais de soumissions les dates auxquelles des questions ont été posées par GSL à l'égard des directives de changement et les dates de réception des réponses aux questions posées. GSL ne peut soumettre un prix à l'intérieur du délai de dix (10) jours lorsque des échanges interviennent au sujet de la directive afin de confirmer l'étendue des éléments devant être inclus dans le prix demandé.</p>	
THÈME #3 : FOURNITURE ET UTILISATION DES RESSOURCES	
<p>3. Disponibilité et utilisation d'équipements adéquats et sécuritaires sur le chantier</p> <p><i>Délai pour la fourniture d'une foreuse pour l'installation du cylindre de l'ascenseur. Après 2 mois du lancement des travaux, les équipements de forage n'étaient pas engagés pour la réalisation des travaux prévus. Le personnel de la Ville a dû communiquer avec des fournisseurs externes pour coordonner les travaux.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ GSL conteste être responsable d'un quelconque délai pour la fourniture d'une foreuse. Les équipements de forage n'ont pu être engagés en raison des délais ayant résulté de 1) la directive DC-A01 émise le 10 juin 2020 mais qui a fait, par la suite, l'objet d'une révision le 15 septembre 2020 et de 2) la directive DC-A06 émise le 10 septembre 2020. ➤ Par ailleurs, il est inexact de prétendre que le personnel de la Ville a dû communiquer avec des fournisseurs externes pour coordonner les travaux. La Ville a choisi de communiquer avec des fournisseurs externes car elle remettait en doute les avis de GSL à l'effet qu'en raison des délais occasionnés par les changements apportés au Projet, il n'y avait pas de foreuse disponible à brève échéance. <p><i>Indisponibilité de la bouchardeuse pour compléter les travaux de la S-02. Ceci a nécessité plusieurs déplacements du surveillant de la Ville.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De nouveau, les prétentions de la Ville sont inexactes. Les déplacements auxquels réfèrent la Ville ne résultent pas de l'indisponibilité de la bouchardeuse, mais du désir de la Ville de contrôler les feuilles de temps étant donné que les travaux étaient exécutés en «dépenses contrôlées» (Annexe 12). <p><i>Indisponibilité du sous-traitant en civil pour reprendre les travaux d'excavation suite à l'émission de la directive de changement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La Ville ne peut pas reprocher à GSL l'indisponibilité du sous-traitant alors qu'il lui était impossible de planifier une date de reprise des travaux d'excavation. Pour rappel, l'étude géotechnique fournie par la Ville était erronée et GSL n'avait aucune visibilité sur la date à laquelle elle pourrait reprendre les travaux d'excavation. Dès qu'elle en a été informée, le 29 septembre 2020 (Annexe 13), les démarches nécessaires à la reprise ont été effectuées de façon diligente et le sous-traitant s'est remobilisé le plus 	1/2



rapidement possible, soit le 7 octobre 2020 (Annexe 14).	
THÈME #4 : ORGANISATION ET GESTION	
<p>1. L'ordonnancement des travaux</p> <p>Les reproches de la Ville concernant l'ordonnancement des travaux sont particulièrement audacieux. Les travaux extérieurs de GSL n'ont pu commencer avant le mois de septembre en raison de la DC-A01 (Annexe 6), tel que précédemment exposé. Incapable d'effectuer les travaux extérieurs en raison notamment des erreurs dans les plans, devis et directive émis ainsi que dans les délais de réponses des professionnels engagés par la Ville, GSL a entrepris la réalisation de travaux intérieurs afin de permettre au Projet de progresser.</p> <p>En fait, GSL a continuellement dû réajuster l'ordonnancement de ses travaux afin de composer avec les conditions imprévues et les multiples changements apportés au Projet. La Ville ne peut certainement pas chercher à pénaliser GSL pour les conséquences des manquements de la Ville ou ceux de ses professionnels.</p>	1.75/ 2.5
<p>2. Les mesures de contrôle de la qualité des travaux et la mise en place des mesures correctives</p> <p>GSL conteste le fait d'être pénalisée au motif que «les mesures de contrôle sont non visibles». Aucune disposition contractuelle spécifique n'exige que GSL ait des mesures de contrôle visibles.</p>	1/2.5
THÈME #5 : COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	
<p>2. Les délais de fourniture et la qualité de la documentation demandée</p> <p><i>Délais déraisonnables dans la fourniture des soumissions des directives de changement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ GSL conteste la prétention de la Ville à l'effet qu'elle soumettait son prix pour les directives de changement dans des délais déraisonnables. Lorsqu'une directive était reçue, GSL était constamment contrainte d'échanger avec les professionnels engagés par la Ville afin d'obtenir les clarifications nécessaires à la préparation de son prix en raison du manque de précisions et de clarté des directives. À titre d'exemple, dans le cadre de la directive DC-S01 émise le 15 mai 2020, une révision de cette directive a dû être effectuée le 25 novembre 2020. Suite à la réception de la directive révisée, GSL a été en mesure de transmettre son prix à l'intérieur du délai requis. <p><i>Ne fournis pas les formulaires des déchets de construction tel que demandés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ GSL conteste cette prétention. La disposition des débris s'effectuait une fois le conteneur rempli et récupéré par la compagnie Multi-recyclage. Les formulaires de gestion des déchets étaient transmis à la suite de la disposition des matériaux. Il est bien indiqué au point 12 du CR-11 que ce 	1/3



sujet avait été réglé (Annexe 15).	
<p>3. Qualité des plans «tel que construit»</p> <p>Il est inacceptable pour GSL d'être pénalisée en raison du fait que les plans «tel que construit» n'ont pas encore été transmis. GSL n'a pas encore été en mesure de transmettre ces documents étant donné qu'elle demeure dans l'attente de recevoir l'ordre de changement pour la directive DC-M12. Les travaux des DC-M11 (Installation du cabinet de chauffage) et DC-M12 (travaux de contrôle reliés à la DC-M11) doivent avoir été complétés afin que GSL puisse transmettre les plans «tel que construit». En effet, l'article 5.1.5 du Cahier des clauses administratives générales exige que les plans «tel que construit» indique <u>toutes</u> les modifications acceptées qui sont survenues durant les travaux.</p>	0/4

En définitive, il semble clair que le Rapport de GSL visant le Projet n'a pas lieu d'être dans les circonstances, et ce, compte tenu des explications présentées.

Néanmoins, GSL demeure entièrement disposée à rencontrer les représentants de la Ville afin de discuter plus amplement du contenu de la présente lettre.

Je vous prie de recevoir, madame, mes plus cordiales salutations.

MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

Par



Yann-Julien Chouinard
YJC/

c. c. 2862-5622 Québec inc.

p. j. Annexes 1 à 15



Secteur d'affaires : Travaux de construction

Unité requérante : Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Fournisseur : 2862-5222 Québec In. FASRS Le Groupe St-Lambert

9475 rue Meilleur, Suite 401

Montréal (Québec) H3N 2C5

Contrat: 2019-052-P

Projet: Divers travaux d'accessibilité universelle dans le bâtiment, Centre communautaire
Notre-Dame-Des-Victoires

Conformément à l'article 4.4.5 du Cahier des clauses administratives générales, relatif à l'évaluation de rendement des fournisseurs, nous vous présentons ci-dessous le rapport et la grille d'évaluation de la compagnie 2862-5222 Québec In. FASRS Le Groupe St-Lambert, adjudicataire du contrat 2019-052-P.

Conformément à ce même article et suite à l'analyse des réponses de l'adjudicataire reçues le 29 novembre au rapport qui lui a été transmis le 22 octobre 2021, le résultat de l'évaluation totalise un pointage de 57,75 %.

Dans ce contexte, une recommandation à l'effet de placer le nom de la compagnie 2862-5222 Québec In. FASRS Le Groupe St-Lambert sur la liste des Fournisseurs à rendement insatisfaisant sera produite et acheminer aux instances décisionnelle.

L'inscription du fournisseur sur cette liste n'empêchera pas cependant ce dernier, de soumissionner sur tout appel d'offres d'intérêt pour lui durant la période où son nom figure sur ladite liste.

Note:

1. *Ce rapport comprenant les justifications du pointage octroyé est non exhaustif. La Ville se réserve le droit de le bonifier si besoin pour appuyer ses conclusions.*
2. *Les éléments raturés concernent les points révisés en date du 16 décembre 2021, suite aux réponses du fournisseur.*

Thème # 1 : Aspect de la conformité technique (19/30 %)**1. Qualité et conformité des travaux exécutés aux normes et aux prescriptions des plans et devis (7/10)**

La qualité des travaux n'était pas caractéristique de ce contrat. En effet, de nombreux défauts ont été constatés au cours du chantier et ont nécessité des correctifs et même des reprises.

Fait non courant, est que le projet a fait l'objet de 2 inspections pour la réception des travaux:

- Le 18 juin 2021 : Celle-ci a été refusée, compte tenu des importantes déficiences notamment pour travaux incomplets (voir lettre de refus de la réception des travaux);
- Le 25 août 2021 : Réception acceptée. Cependant, il a été constaté que la majorité des déficiences relevées lors de l'inspection du 18 juin n'était pas corrigée. À celles-ci se sont ajoutées de nombreuses autres déficiences relevées à cette occasion.

Ci-dessous quelques points de non-conformité des travaux à la qualité et aux normes attendues :

- Retard de la mise en place d'une couverture de sécurité intrusion dans le bâtiment (voir courriel ci-joint);
- Introduction au chantier d'un sous-traitant mis sur la RENA (CALERA INC);
- La réalisation des travaux de structure relatifs au mur de l'agrandissement, sans prise de relevés (voir rapport Structure);
- Importante difficulté pour la remise en état du système d'alarme intrusion (voir courrier du 19 octobre);
- Thermostats existants mal ou non réinstallés;
- Panneaux de sortie d'urgence non installés conformément au CBQ;
- Protection des panneaux incendie insuffisante.



Photo 5 août



photo du 17 août

2. Qualité et conformité des matériaux et équipements aux normes et aux prescriptions des plans et devis (9/10)

- Problème de fourniture du matériel prévu tel que:
 - Cramiques SDB, changée pour non disponibilité de la couleur demandée;
 - Qualité de terrazo (voir le rapport de déficiences architecture).

3. Diligence et qualité des corrections des déficiences lors des travaux et après la réception provisoire des travaux (~~2/10~~) (3/10)

- Lors des travaux :
 - Plusieurs rappels pour la protection des panneaux d'incendie;
 - ~~Plusieurs rappels pour la protection des parois d'excavation non conformes;~~
 - Le non correction de toutes les déficiences relevées lors de l'inspection du 18 juin, à la date de la 2ème inspection (voir tableau comparatif).
 - Après la réception des travaux :
 - Délais contractuels de 30 jours pour la correction des déficiences, non respectés.
- Note : la correction des déficiences a demandé au personnel de la Ville plus de suivis et de surveillance que d'habitude.

Thème # 2 : Respect des délais, échéanciers et aspects financiers (12/30 %)

Suite au commentaire du fournisseur selon lequel le sous critère Respect du budget du projet n'est pas clairement indiqué dans la description du critère, il a été décidé d'éliminer ce sous-critère et de répartir les points qui lui étaient réservés sur les 4 sous-critères restants. Ainsi les pointages sont ajustés comme indiqués ci-dessous.

1. Respect du délai prévu pour l'exécution du projet (~~0/6~~) (0/7.5)

- Le délai contractuel de 180 jours est dépassé :
 - Date de début des travaux : 15 Juin 2020
 - Date de réception des travaux : 25 août 2021
- Avis de défaut pour dépassement de délais

2. Respect des séquences des travaux (~~3/6~~) (4/7.5)

- Tout au long du projet, nous avons eu de la difficulté à avoir les échéanciers des travaux ou la planification de ces derniers. L'échéancier de référence n'a été reçu que suite à un avis de défaut (voir document ci-joint);

- Plus tard, les échéanciers hebdomadaires planifiés sur 3 semaines n'étaient pas émis sur le format prévu. Une planification sommaire par semaine était donnée lors des réunions de chantier. C'était donc difficile aux surveillants de chantier de suivre les séquences des travaux planifiées versus celles réalisées;
- Non respect des séquences présentées sur les échéanciers hebdomadaires;
- Fermeture des murs et plafonds avant la complétion de l'installation du filage des équipements électriques : le cas des équipements liés à la sécurité intrusion (voir liste des déficiences Électricité).

~~3. Respect du budget du projet (3/6)~~

- ~~● Le retard de l'achèvement des travaux a nécessité la prolongation du bail des locaux loués pour les occupants. Cela génère des coûts supplémentaires pour le projet;~~
- ~~● Des questions suscitées par les défauts de conception sont parfois posées après la réalisation des travaux contractuels. Les corrections qui doivent être apportées génèrent des coûts supplémentaires de remobilisation et la hausse du coût du projet. Exemple : la DC E10 et la DC E14;~~
- ~~● La correction de certaines déficiences a requis plusieurs déplacements et beaucoup d'heures de coordination par les professionnels et les employés de la Ville de Montréal;~~
- ~~● Des honoraires supplémentaires seront requis pour le dépassement du délai du chantier de plus de 30%, conformément au contrat des professionnels.~~

4. Le délai de présentation des soumissions pour travaux supplémentaires (0/6) (0/7.5)

- Des délais déraisonnables de soumission des prix des directives de changement sont régulièrement constatés. En effet, dans certains cas, ce délai a dépassé les 60 jours. Or, le délai contractuel pour soumettre des prix lors de l'émission des directives de changement est de 10 jours.
 - (Voir Tableau de suivi des délais de soumission des prix des directives de changement);
 - (Voir courriel du 11 juin concernant le retard de l'émission des prix de certaines directives de changement).

5. La négociation des ordres de changement (4/6) (6/7.5)

- Compte tenu des délais de soumissions des prix, le temps pour la négociation est réduit;
- Insuffisance de justification pour évaluer les coûts des directives de changement émis en mode exécutoire, notamment les feuilles de temps. Absence d'un journal de chantier.

Thème # 3 Fourniture et utilisation des ressources (7/10 %)

1. La prestation du chargé de projet (disponibilité, compétences et expérience) (1/2)

Bien que nous saluons la disponibilité du chargé de projet, cependant il a fait preuve de plusieurs défauts en lien avec ce point, impliquant de réduire substantiellement son pointage, notamment :

- Défaut dans la planification des travaux surtout compte tenu des difficultés connues sur le marché de la construction actuel. L'important retard du chantier est attribuable à une mauvaise planification intégrée des travaux, combiné à un manque d'anticipation des problématiques et des solutions;
- Ne présentait pas les échéanciers à jours selon l'avancement des travaux;
- Ne présentait pas les décomptes progressifs de façon mensuelle et régulière;
- Ne fournissait pas les documents administratifs ou de suivi de chantier tels que demandés (rapport de disposition des déchets, mise à jour de la liste des fournisseurs, mise à jour de l'échéancier...)
- Ne répondait pas aux courriels de demande de justification de façon assidue et dans des délais raisonnables.

2. La prestation du surintendant (disponibilité, compétences et expérience) (1/2)

Le chantier a accueilli 2 surintendants :

- Le premier : du 15 juin à octobre 2020 :
 - Le chantier était très long à cette période (voir le décaissement des mois équivalents);
 - Défaut dans la protection des équipements existants (panneaux incendie et instruction)
 - Absence d'un journal de chantier;
 - Les déchets de démolition ne sont pas disposés à chaque jour, tel prévu au contrat;
 - Absence d'anticipation des travaux.
- Le deuxième : d'octobre 2020 à avril 2021 :
 - Monsieur Fournier a démontré de grandes qualités professionnelles dont la planification, le contrôle de la qualité et l'anticipation pour éviter des pertes de temps;
- D'avril 2021 jusqu'à la réception des travaux, absence totale de surintendant qualifié sur le chantier.

3. Disponibilité et utilisation d'équipements adéquats et sécuritaires sur le chantier (1/2)

- Délais pour la fourniture d'une foreuse pour l'installation du cylindre de l'ascenseur. Après 2 mois du lancement des travaux, les équipements de forage n'étaient pas engagés pour la réalisation des travaux prévus. Le personnel de la Ville a dû communiquer avec des fournisseurs externes pour coordonner les travaux;
- Indisponibilité de la bouchardeuse pour compléter les travaux de la S-02. Ceci à nécessité plusieurs déplacements du surveillant de la Ville;
- Indisponibilité du sous-traitant en civil pour reprendre les travaux d'excavation suite à l'émission de la directive de changement;

- Indisponibilité des sous-traitants de façon régulière. Certaines semaines, le chantier ne disposait que de peu d'ouvriers.
- 4. Conformité et qualité des installations temporaires dans le chantier (2/2)**
- 5. Collaboration de l'entrepreneur avec les différentes parties impliquées dans le projet, notamment, les représentants de la Ville, les compagnies d'utilité publique, arrondissements, etc. (2/2)**

Thème # 4 Organisation et gestion (7,5/10 %)

- 1. L'ordonnancement des travaux (1,75/2,5)**
- L'ordonnancement des travaux au début du chantier est non efficient, notamment en privilégiant les travaux intérieurs sur les travaux extérieurs qui ont été entamés en septembre;
 - Des travaux de finition des murs et plafonds complétés avant de valider la fonctionnalité des services;
 - Aussi, un meilleur ordonnancement des travaux permettant de tenir compte des conditions existantes aurait pu réduire le délai du chantier;
 - La nature du projet présente l'avantage que divers travaux peuvent être réalisés en même temps dans des surfaces différentes. Or, lors de visites effectuées, souvent le nombre d'employés rencontré est très réduit;
 - La planification du changement de la hauteur de façon précoce aurait réduit le retard. Rappelant que la directive de changement a été transmise le 10 juin 2020.
- 2. Les mesures de contrôle de la qualité des travaux et la mise en place des mesures correctives, au besoin (1/2,5)**
- Les mesures de contrôle sont non visibles et les correctifs difficiles à obtenir;
 - Absence de tests de bon fonctionnement des équipements. Les tests pour le DAR, non effectués encore, à la date du présent rapport;
 - La nature des déficiences relevées lors des visites de la réception provisoire révèle qu'elles auraient pu être corrigées si un contrôle de la qualité avait été effectué par l'entrepreneur.
- 3. L'encadrement des employés (2/2,5)**
- Des travaux effectués sans la supervision de surintendant plusieurs vendredis depuis le mois de novembre 2020, et tous les jours depuis le mois de mai 2021;
 - Absence d'espaces communs réservés pour les employés;
 - Absence de journal de chantier pour le suivi efficient des travaux.

- 4. Organisation et la propreté des lieux tout au long du projet et à la fin des travaux (2/2,5)**
- Les rebuts de la démolition tardent plusieurs jours sur le chantier avant leur disposition;
 - Les surplus de matériaux du projet non disposés malgré plusieurs rappels;
 - Aucune organisation du chantier délimitant les zones d'entreposage des matériaux neufs ou rebuts, de triage, d'atelier, ou autres désignée et respectée;
 - Absence de tout type de signalisation, même direction de sortie d'urgence.

Thème # 5 Communication et documentation (3/10 %)

- 1. La qualité, la pertinence et le suivi des communications (2/3)**
- Délais importants ou absence de réponses à des courriels envoyés au chargé de projet;
 - L'entrepreneur ne présente pas de suivi du projet, sauf lorsque demandé lors des réunions de chantier.
- 2. Les délais de fourniture et la qualité de la documentation demandée (1/3)**
- Délais déraisonnables dans la fourniture des soumissions des directives de changement;
 - Ne fournit pas les échéanciers révisés tel que demandés;
 - Ne transmet pas les justifications des délais supplémentaires tel que demandées;
 - Ne fournis pas les formulaires des déchets de construction tel que demandés.
- 3. La qualité des plans tels que construits (0/4)**
- Documents non reçus.

Thème 6 Santé et sécurité (9/10%)

- 1. Le respect des règles et normes de santé et sécurité sur le chantier (3/4)**
- Excavation non conforme;
 - Travail sans port du casque.
- 2. Le suivi des correctifs à apporter et leur mise en place (3/3)**
- 3. La sécurité aux abords du chantier et la signalisation (3/3)**

P.J.

Grille d'évaluation ajustée

Annexes justifications

Évaluation réalisée par : Hakima Amari, GI
Arrond. de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

(Signature)

(date)

Gestionnaire désignée : Daniela Tanase,
Chef de division des ressources financières,
matérielles et informationnelles
Arrond. de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

(Signature)

(date)

Grille d'évaluation			Révisée		
ART 4.4 du CCAG			2021-12-16		
Unité requérante : Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve Fournisseur 2862-5222 Québec In. FASRS Le Groupe St-Lambert 9475 rue Meilleur, Suite 401 Montréal (Québec) H3N 2C5 Contrat : 2019-052-P Projet : Divers travaux d'accessibilité universelle dans le bâtiment, Centre communautaire Notre-Dame-Des Victoires					
	Thèmes de l'évaluation	Pointage	Pointage préliminaire 2021-10-14	Pointage ajusté suite aux commentaires	Poitage final corrigé suite aux comentaires
1	Aspect de la conformité technique	30%	18	30%	19
	Qualité et conformité des travaux exécutés aux normes et aux plans et devis	10%	7	10%	7
	Qualité et conformité des matériaux et équipements aux normes et aux plans et devis	10%	9	10%	9
	Performance des installations lors de la mise en service des	0%	0	0%	0
	Diligence et qualité des corrections des déficiences lors des travaux et après la réception provisoire des travaux	10%	2	10%	3
2	Respect des délais, échéanciers et aspects financiers	30%	10	30%	12
	Le respect de l'échéancier du projet.	6%	0	7,5	0
	Respect des séquences des travaux	6%	3	7,5	4
	Respect du budget du projet	6%	3	0	0
	Délais de présentation des soumissions lors de travaux	6%	0	7,5	2
	Négociation des ordres de changement	6%	4	7,5	6
3	Fourniture et utilisation des ressources	10%	7	10%	7
	Prestation du chargé de projet (disponibilité, compétences et	2%	1	2%	1
	Prestation du surintendant (disponibilité, compétences et	2%	1	2%	1
	Disponibilité et utilisation d'équipements adéquats et sécuritaires	2%	1	2%	1
	Conformité et qualité des installations temporaires dans le chantier	2%	2	2%	2
	Collaboration avec les intervenants dans le projet	2%	2	2%	2
4	Organisation et gestion	10%	7,75	10%	7,75
	Ordonnancement des travaux	2,50%	1,75	2,50%	1,75
	Mesures de contrôle de la qualité des travaux	2,50%	2	2,50%	2
	Encadrement des employés	2,50%	2	2,50%	2
	Organisation et la propreté des lieux tout au long du projet et à la	2,50%	2	2,50%	2
5	Communication et documentation	10%	3	10%	3
	Qualité, la pertinence et le suivi des communications	3%	2	3%	2
	Délais de fourniture et la qualité de la documentation demandée	3%	1	3%	1
	Qualité des plans tels que construits	4%	0	4%	0
6	Santé et sécurité	10%	9	10%	9
	Respect des règles et normes de santé et sécurité sur le chantier	4%	3	4%	3
	Suivi des correctifs à apporter et leur mise en place	3%	3	3%	3
	Sécurité aux abords du chantier et la signalisation	3%	3	3%	3
Pointage total		100%	54,75	100%	57,75

Par courriel

Le 17 décembre 2021

GROUPE ST-LAMBERT inc.

9475 rue Meilleur, Suite 401

Montréal (Québec) H3N 2C5

À l'attention de Monsieur Javier Fernandez, Chargé de projet

MILLER THOMSON

1000, rue de la Gauchetière Ouest

Bureau 3700

Montréal (Québec)

H3B 4WS

À l'attention de Me Yann-Julien Chouinard

OBJET: Analyse des commentaires relatifs au rapport d'évaluation de rendement insatisfaisant du 22 octobre 2021

Contrat n° 2019-052-P intitulé Divers travaux d'accessibilité universelle dans le bâtiment, Centre communautaire Notre-Dame-Des-Victoires

Messieurs,

Suite à l'analyse des commentaires et arguments que vous nous avez transmis par l'entremise de vos procureurs le 29 novembre 2021, concernant le rapport d'évaluation de rendement insatisfaisant effectué au terme du contrat n° 2019-025-P, nous vous informons que le pointage des thèmes suivants, ont été révisés:

- Thème no. 1: Aspect de la conformité technique
 - i. Pointage initial: 18/30 %
 - ii. Pointage final révisé: **19/30 %**

- Thème no. 2: Respect des délais, échéancier et aspects financiers
 - i. Pointage initial: 10/30 %
 - ii. Pointage final: **12/30 %**

Bien que la note d'évaluation révisée de votre évaluation de rendement passe de 54,75 % à **57,75 %**, elle demeure bien inférieure à la note de passage fixé à 70%.

Considérant ce qui précède, nous allons présenter au comité exécutif une recommandation visant à faire approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant à sa séance du 19 janvier 2022.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

**Daniela
Tanase**

Signature numérique
de Daniela Tanase
Date : 2021.12.17
16:13:29 -05'00'

Daniela Tanase, M.Sc.
Chef de division des ressources Financières,
Matérielles et Informationnelles
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

PJ
Rapport d'évaluation Final

c. c. Hakima Amari, GI,